

la Vie Ouvrière

REVUE SYNDICALISTE BI-MENSUELLE

Paraissant le 5 et le 20

SOMMAIRE

- L'exploitation des enfants dans les verreries . Charles DELZANT.
L'état de siège à Buenos Aires... « ACCION SOCIALISTA »
La passion politique dans un conflit économique..... Tullio MASOTTI.
La grève du bâtiment de Dunkerque A. WILLAERT.

LA QUINZAINE SOCIALE

LES FAITS. — NOTES ET DOCUMENTS : Le contrat collectif de travail.
Les délégués du personnel. — Le fonctionnarisme syndical. — Les deux
faces de la quinzaine (P. M.).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

42, Rue Dauphine, 42

PARIS (VI^e)

LA VIE OUVRIÈRE

Revue syndicaliste bi-mensuelle paraissant le 5 et le 20

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

FRANCE, ALGÉRIE & TUNISIE		EXTÉRIEUR	
TROIS MOIS.....	2 fr. 50	TROIS MOIS.....	3 fr.
SIX MOIS.....	5 fr. »	SIX MOIS.....	6 fr.
UN AN.....	10 fr. »	UN AN.....	12 fr.

PRIX DU NUMÉRO : France : 0 fr. 50. — Extérieur : 0 fr. 60.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à PIERRE MONATTE, 42, rue Dauphine, Paris-VI^e.

HEURES DE PERMANENCE :

Tous les matins, de 9 heures à midi. — L'après-midi, de 2 heures à 7 heures, le jeudi seulement. — Le soir, de 9 à 11 heures, tous les lundis.

NOS EDITIONS

L'Affaire de l'Ouenza

A genoux devant le Comité des Forges
La révision de la loi de 1810 sur les mines

Forte brochure de 64 pages, par A. MERRHEIM

L'exemplaire,	0.20	dans nos bureaux ;	0.25	franco
10 exempl.	1.70	—	2	» —
50 —	7.50	—	8	» —
100 —	14	» —	15	» —

EDITIONS DE LA GUERRE SOCIALE

LA CLASSE OUVRIÈRE

Série de brochures à 15 centimes

par L. et M. BONNEFF

1^o Les Boulangers — 2^o Les Employés de Magasin
3^o Les Terrassiers

SOUS PRESSE :

4^o Les Cheminots (1^{re} partie) — 5^o Le Restaurant

L'ENFER DES GOSSES

L'exploitation des Enfants dans les Verreries

Sur 11.688 enfants occupés dans les usines à feu continu, les verreries en ont 5.389 (1). Pourquoi tant d'enfants dans une industrie aussi meurtrière ? Uniquement parce qu'on les paie meilleur marché que des hommes.

Tous les travaux de verrerie sont exténuants ; les verriers, grands et petits, sont continuellement surmenés. Ce n'est pas seulement de la fatigue qu'ils ressentent, c'est de la souffrance. Aussi, les ouvriers qui connaissent les verreries, les ouvriers verriers surtout, refusent de plus en plus d'y donner leurs enfants.

Mais il en faut des enfants aux verreries, la vie de l'industrie en dépend (2), d'où nécessité de recruter

(1) Ce chiffre de 5.389 enfants jure à côté de celui des adultes qui est de 27.537, alors que dans les autres industries, distilleries, fabriques d'objets émaillés, huileries, papeteries, sucreries, usines métallurgiques occupant 104.071 adultes, le nombre d'enfants employés n'est que de 6.299. (Ces chiffres sont extraits d'un rapport de M. Lévêque, inspecteur du travail à Douai, publié en 1907).

A côté des chiffres officiels, il faut compter pour les verreries, les enfants qui n'ont pas l'âge légal, qui ne sont inscrits sur aucun registre et que naturellement, on ne déclare pas aux inspecteurs.

(2) C'est ce que déclarent constamment les industriels verriers.

à l'écart, dans les villes surtout, parmi les familles pauvres, des petits malheureux qu'on abîmera.

Ce recrutement d'enfants est permanent; l'Assistance publique en a fourni de forts contingents (1), elle en livre encore, mais de moins en moins; d'autre part, les abbés Santol et Perrin, les Guilloud, y trouvent un fructueux débouché à leur négoce.

Au moment où ces tristes négociants sont une fois de plus signalés à l'attention publique, il nous paraît intéressant de dire ce que sont et ce que font les gamins de verreries. Il se trouvera après, sans doute, de nouvelles voix pour plaider avec nous en faveur de ces petites victimes de la misère, qu'on livre sans défense à une ignoble exploitation.

LES GAMINS DE VERRERIES

On les prenait, autrefois, dès qu'ils savaient tenir un outil, à sept et huit ans, même au-dessous; on les recrutait comme aujourd'hui dans les milieux les plus pauvres. Leurs mères, lorsqu'elles pouvaient, les accompagnaient la nuit jusqu'à la verrerie, mais le plus souvent ils s'y rendaient seuls, à toute heure, par tous les temps, ayant parfois une heure et plus de chemin à parcourir du toit paternel à l'usine.

Mal vêtus, mal chaussés surtout pour les courses qu'on exigeait d'eux, nourris de pain sec et de mauvais café, battus au moindre oubli par les plus anciens et par les contremâtres, ou même par le patron, coupés et brûlés journellement par les éclats de verre chaud des casselles (2), ils traînaient leurs membres endoloris,

(1) L'Assistance Publique en fournit moins depuis que nous avons dénoncé leur exploitation dans les verreries de Normandie.

(2) Grandes caisses en tôle où les cannes à souffler ayant servi refroidissent tour à tour; le verre qui s'en détache en

pliant sous les outils pesants et brûlants, pendant douze et quatorze heures par jour, pour gagner douze sous.

La verrerie était leur école, ils s'y étioaient, s'y abrutissaient, s'endurcissaient aux coups, aux brûlures; ils s'y viciaient au langage ordurier exprimé couramment dans toutes les verreries, sans égard pour les petits, ni les petites (1).

Ce sont ces petits malheureux qui, à mesure que l'industrie verrière se développait, ont remplacé les verriers privilégiés et ont produit la misérable corporation d'aujourd'hui.

Plus tard, la loi intervint, limitant à treize ans l'âge qui permet de mutiler l'enfance, mais y eut-il une loi pour les verreries? On ne s'en aperçut guère; elles continuèrent à occuper les garçons et les filles de sept, huit et neuf ans; dix ans était l'âge normal.

Il y eut pour les verreries une large tolérance; on répéta tellement que l'industrie verrière ne pouvait se passer d'enfants, que cela fit foi, et, malgré la loi, dans certaines régions, les choses restèrent en l'état. Et puis, les maîtres de verreries, seigneurs influents dans leurs milieux, trouvèrent dans les politiciens des complices lorsqu'ils étaient inquiétés.

Là où les inspecteurs sévirent, on rusa avec eux, avec la loi; Santol n'a pas inventé les faux livrets donnant treize ans aux gosses qui n'en ont que dix; on en fit avant lui.

éclats est projeté encore chaud hors de la casselle et brûle ceux qu'il atteint; les gamins, dont le travail est en partie de ranger les cannes, essuient ce feu constamment et sont brûlés aux mains, à la figure, aux yeux et sur le corps lorsque les éclats, ou « meules », pénètrent sous leur vêtement.

(1) Les verreries occupent aux mêmes travaux déprimants les filles et les garçons, sans différence d'âge.

Il y eut, à la porte des usines, un signal par lequel le concierge avertissait de l'arrivée de l'inspecteur du travail. C'était alors autour des fours un sauve-qui-peut général des gosses que l'on cachait dans les caves, les greniers, les magasins à fourrage, et sous des tonneaux défoncés, vides de leur matière.

Ces trucs dénoncés, les inspecteurs arrivant en surprise dénichaient les fuyards et verbalisaient. C'était, pour les patrons délinquants, autant d'amendes de cent sous qu'il y avait de gosses au-dessous de douze et treize ans.

Mais que sont des amendes de cent sous aux patrons verriers; ils s'en moquent et certains le déclarent; les bénéfiques que donne l'emploi des gosses peuvent couvrir cela, et bien au-dessus. Pourquoi se gêner? L'inspecteur ne vient pas souvent, et puis la concurrence est toujours plus vive; il faut pour le bien de l'industrie que les enfants portent, chauffent et soufflent à bas prix? L'exploitation des enfants en bas âge continua, surtout dans les verreries blanches (1).

Là, les procès ne changèrent rien et c'est là qu'il y eut la plus large tolérance. En Normandie, par exemple, où la verrerie s'est fortement développée et constituée, dans la vallée de la Bresle, l'industrie dominante, où les maîtres de verreries sont de véritables seigneurs, cette exploitation des enfants fut sans frein. Notre camarade Monnier, secrétaire des Syndicats verriers de Normandie, citait, l'autre jour (2), que les anciennes pratiques y avaient toujours cours et que certains patrons payaient d'autant moins les enfants qu'ils les occupaient plus jeunes. Il s'agit de ceux qui n'ont pas l'âge légal. Voici ce qu'il dit :

(1) On appelle verreries blanches celles où l'on travaille le verre blanc : gobletterie et flaconnage.

(2) *Voix des Verriers*, n° du 15 mai 1910.

... On sait que les enfants employés dans ces conditions ne sont pas inscrits sur les registres du personnel, et comme selon les déclarations du patron, c'est pour obliger les parents, on les paie beaucoup moins cher que ce qu'ils doivent gagner.

J'ai connu en 1903 des enfants de huit ans travaillant en verrerie, qui touchaient comme salaire 0 fr. 50 par jour; si l'on tient compte que ceux qui ont l'âge sont, pour le même travail, payés au minimum 35 francs par mois, on constate que ces enfants procuraient aux patrons un bénéfice mensuel, extraordinaire, de 22 fr. 50.

Ce n'est là qu'un fait, nous aurons l'occasion d'en citer d'autres.

* * *

Il n'y a que les familles vraiment malheureuses qui donnent leurs enfants aux verreries, et le recrutement devient de plus en plus difficile; les verriers peu chargés de famille placent les leurs dans d'autres industries, ils considèrent leur rendre ainsi un grand service. Mais les verreries en ont besoin, des usines se sont développées, ont monté de nouveaux fours; les fours à creusets ont cédé la place aux fours à bassin; ces derniers ont permis de tripler la production; il faut davantage de verriers, d'apprentis et surtout de porteurs et de gamins de stracou (1); il n'en fallait que le jour, il en faut maintenant la nuit (2). Dans le verre blanc, on trouve aussi le moyen de grossir la production en adjoignant à chaque place (3) pour chauffer et souff-

(1) Le *stracou* est un four où les *manchons* (grands cylindres de verre) sont réchauffés après avoir été fendus sur leur longueur à l'aide d'un diamant ou d'un fer chaud et étendus sur des dalles par l'ouvrier appelé *platisseur* ou *étendeur*.

(2) Ceci pour les verreries à vitres et à bouteilles.

(3) Les places sont des divisions sur l'emplacement réservé au travail des équipes. Chaque place est occupée par trois ou quatre ouvriers et un ou plusieurs enfants.

fler un ou deux auxiliaires; ces auxiliaires sont des enfants.

C'est au fur et à mesure de ces transformations et de leurs exigences que les maîtres de verreries s'adressent à l'Assistance publique pour avoir des pupilles, ainsi qu'à l'abbé Santol, dont le commerce de jeune viande à feu fructifie.

L'Assistance publique donne des enfants; l'abbé Santol en racole sur le pavé de Paris; ces petits malheureux, qui ignorent tout de l'ingrat métier, sont dirigés vers les verreries de l'Ouest, du Nord, de l'Est et de la banlieue de Paris.

Mais cela ne suffit pas; les grandes verreries de Paris, comme celles de la Loire et du Rhône ont des rabatteurs en Italie; on amène en France des bandes de petits Italiens ou des familles chargées d'enfants, dont on occupe le père, la mère, les filles et les garçons, ces derniers sans souci de leur âge (1).

Nous reviendrons plus loin aux petits orphelins et à leurs frères de misère raccolés en France ou en Italie; parlons maintenant du métier.

LE TRAVAIL DU VERRIER

En verrerie, on frappe les enfants; les anciens appelaient ça « faire entrer le métier », et l'expression n'est pas perdue, pas plus que la coutume : les enfants sont toujours battus. Mais pourquoi frappe-t-on les enfants? C'est ce qu'il est nécessaire de dire.

On accuse les verriers. Ce sont eux qui frappent, en effet, mais il serait plus juste d'accuser le métier.

C'est qu'il n'est pas ordinaire, le métier : le verre, à l'état pâteux, est excessivement sensible aux souillures;

(1) Amilcare Cipriani a flétri autrefois cette exploitation de ses misérables compatriotes. Les choses n'ont pas changé depuis.

le maniement de l'outillage exige une attention soutenue; or, les gamins collaborent au travail, cueillent le verre, ouvrent et ferment les moules, portent à l'arche à recuire (1) les pièces fabriquées, manœuvrent, comme en verreries à vitres, des pièces de verre (manchons) plus grosses qu'eux, aident les mouvements de l'ouvrier au-dessus des longeges (2), aiguillent les pierres d'étendries, portent, nettoient et préparent les manchons à étendre, tout cela répété des centaines ou des milliers de fois par jour, toujours avec précipitation. Un faux mouvement, le moindre oubli font « failir » la pièce en mains.

Le travail est caporalisé, la place se compose de deux ou trois ouvriers, dont un considéré comme premier, le chef de place; c'est lui qui est responsable du travail; c'est lui qui commande, qui reçoit les reproches. Il finit les pièces qui ont déjà passé par plusieurs mains. Un ou deux gamins sont adjoints à la place.

Le travail du chef dépend donc de celui de ses camarades de place, et rien n'est plus ingrat que cette collaboration. Le verre est capricieux, difficile à travailler, il exige d'être paré à temps, ni trop chaud, ni trop froid; trop chaud, il coule, se plisse, se délustre; trop froid, il résiste au souffle, aux empreintes, il refuse de prendre les formes voulues. Il faut donc que les mouvements soient régulièrement répétés, à la même « chaude », pour que le travail s'effectue dans de bonnes conditions.

Le travail est payé aux pièces, il faut le maximum de

(1) *L'arche à recuire* est une galerie chauffée à des degrés différents où les pièces de verre passent et refroidissent lentement.

(2) Fosses de 3 à 5 mètres de profondeur où l'ouvrier souffle en allongeant les vitres. Travail très dangereux. Voir pour plus de détails le livre des frères Bonnet : *La Vie tragique des Travailleurs*.

Le camarade L. Alexandre écrivait, dans la *Voix des Verriers* du 1^{er} décembre 1909, à propos des enfants :

On voit ces gamins parcourant les rues pieds nus dans des sabots à moitié usés, la face blême et brûlée.

En revanche, si ces enfants à l'âge de quinze ans paraissent n'en avoir que dix, ils ne se gênent pas, à l'occasion, lorsqu'ils rencontrent une tête qui ne leur plaît pas pour lui dire des choses que ma plume se refuse à écrire...

Mais à qui la faute ? Est-ce à ces enfants ? Moi je dis non ! Je me souviens qu'étant gamin, à la première faute, soit d'avoir pincé une pièce dans le moule ou d'en avoir cassé une en portant à l'arche, il me tombait, outre les coups de pieds et de poings, des injures un peu trop crues pour les répéter ici, mais qui se répètent encore journellement dans les verreries, et surtout dans les verreries où il n'existe pas de Syndicat.

Dans ces verreries, l'ouvrier malmené, abruti par la surproduction, le travail de nuit et l'alcool, trop lâche pour se révolter contre l'exploiteur, se venge sur le gamin qui ne peut lui répondre.

Comme le dit le *Réveil des Verriers* belge, « l'Enfance, c'est l'avenir, au bout du compte c'est elle qui doit recueillir l'héritage du présent ». Donc, l'enfant mis à la verrerie dès l'âge de dix ans recueille toujours l'héritage des brutes avec qui il travaille.

Les gamins ne sont donc pas seulement abîmés par le travail, ils le sont aussi par des coups. Les produits du métier et de l'exploitation patronale : les brutes alcooliques, ne se contentent pas de les « corriger » humainement, c'est très fréquemment à l'aide d'outils qu'ils les frappent ou les brûlent, ou bien, lorsqu'ils ont sommeil, c'est en leur jetant de l'eau à la figure et sur le corps.

Mais les gamins ne paient pas seulement pour leurs fautes : ils sont le plus souvent battus pour des causes imputables à d'autres, à des adultes qui, lâchement, se déchargent sur eux.

Nous n'exagérons rien en écrivant ces lignes. Le passé subsiste, tare du métier, tare des verreries, tare d'une société inhumaine. L'impuissance légale s'est manifestée ici plus que partout ailleurs ; la loi n'a absolument rien changé.

C'est dans les verreries blanches qu'il y a le plus d'enfants, c'est là surtout qu'on les prend plus jeunes et que ces coutumes se sont le plus fidèlement transmises ; c'est dans cette partie de la corporation qu'il y a le plus d'ignorance, le plus d'alcoolisme, le plus de misérables, le plus de brutes. Et c'est dans ces verreries qu'on place les pupilles de l'Assistance publique, que Santol livre les petits malheureux qu'il racole ou qu'on lui confie. C'est à ces verreries qu'on confie les petits Italiens enlevés à leurs familles, à leur pays et qui ne savent pas un mot de français.

Ceux-là sont bien plus malheureux que les autres. Les enfants de verriers ont le soutien de leurs parents et ne sont guère battus que par eux. Les enfants du pays ont aussi des parents qui interviennent. Mais les autres, les « bâtards », comme on les appelle, sont sans défense aucun ; aussi abuse-t-on d'eux. Frappés par les ouvriers (1) et par les contremaitres, frappés aussi par le gardien de la « bâtarderie », exploités et surmenés de travail, exploités aussi sur la nourriture, ces enfants-là ont une histoire douloureuse. Nous allons essayer de la raconter.

CHARLES DELZANT,

Secrétaire de la Fédération des Verriers.

(A suivre.)

(1) Il y a cependant eu de tout temps et ils sont de plus en plus nombreux des hommes qui ont subi les imperfections des gamins sans jamais les battre ; à ceux-là il convient de rendre hommage ici.

D'autre part, les syndicats ont beaucoup influé en faveur des enfants, et où ils existent, il est rare qu'ils soient battus.

L'Etat de Siège à Buenos Aires

Nous avons reçu de nos camarades de La Accion Socialista, la nouvelle lettre suivante :

Buenos-Aires, 19 juin.

Cher camarade,

J'ai reçu aujourd'hui le n° 16 (20 mai) de la *Vie Ouvrière*; dans le *Mois Social*, je lis :

« 15 MAI. — *R. Argentine*. — ... Les bureaux de la *Protesta* et de la *Vanguardia* sont saccagés par des bandes d'étudiants. »

Cela prouve que, durant ces jours, on a télégraphié sur ce qui se passait à Buenos-Aires.

L'assaut et l'incendie de la *Protesta*, ainsi que l'assaut de la *Vanguardia* eurent lieu le 14 mai; le 15, je vous écrivais une longue lettre (1) où je vous racontais tout cela. Dans cette même nuit, les bandes d'étudiants et de bourgeois, conduits et inspirés par des policiers, des mouchards de la section de l'ordre social, se rendirent au 2070 de la rue Mexico, où sont installés une vingtaine de syndicats ouvriers, le bureau de la « Confederacion Obrera Regional Argen-

(1) Nous avons publié cette lettre dans le n° du 20 juin (*N. de la R.*).

tina » et l'administration de notre journal la *Accion Socialista*.

A l'angle des rues Mexico et Savandi, ils furent reçus à coups de balles par un groupe de camarades; la canaille bourgeoise se mit en fuite, emportant une vingtaine de blessés. Mais ils se réorganisèrent, et, retournant avec l'aide de la police et des pompiers armés, ils vinrent livrer un assaut au local du syndicat des boulangers, rues Mexico et Savandi; puis, ils se ruèrent contre le 2070 de la rue Mexico, détruisant tout.

Dans la salle où se trouvent le bureau de la *Accion Socialista* et le secrétariat des syndicats des ébénistes et des sculpteurs en bois, tout fut brisé par ces brutes. Aujourd'hui, on ne voit qu'un amas hideux de meubles démolis et de papiers. Ils pénétrèrent au fond du local, détruisant le bureau de la Confédération.

Pendant les nuits suivantes, ils devaient aller dans les faubourgs ouvriers de Boca et Barracas pour y détruire le local du syndicat des charretiers et autres, mais la leçon reçue dans la rue Mexico et la nouvelle que les camarades de Barracas les attendaient bien armés pour faire un massacre de bourgeois les firent réfléchir. Aussi, ils s'abstinrent d'y aller.

Nous avons eu une quinzaine de débordements semblables de bestialité patriotique. C'était un véritable délire qui ne toucha presque pas (il faut bien le dire) le peuple vraiment ouvrier. Puis, le calme est revenu.

Trois cents camarades ont été emprisonnés (tous syndicalistes révolutionnaires et anarchistes). On parlait même — et c'était là la plus noire des intentions policières — que si une bombe éclatait, tuant quelque gros fonctionnaire, la prison serait assaillie et que nos camarades seraient lynchés par la foule.

L'état de siège est rigoureux pour le monde ouvrier; pour les autres classes, il n'existe pas le moins du monde.

Je vous envoie deux exemplaires du *Bulletin* de la « Confederation O. R. A », paru le 23 mai, et quelques exemplaires de notre journal, le premier numéro que nous ayons réussi à faire imprimer depuis les événements. Ils consti-

tuent l'unique manifestation de presse révolutionnaire qui ait rompu le silence imposé. Nous vous prions de bien les lire et d'en reproduire tout ce que vous pourrez, afin de faire aux gestes héroïques de la bourgeoisie et au gouvernement de ce pays la plus grande publicité.

A l'heure présente, plus de cent camarades restent emprisonnés, et l'état de siège ne sera levé — probablement — qu'à la fin de juillet.

Pendant ce temps, on essaie d'étouffer l'organisation révolutionnaire des travailleurs. Mais on n'aboutira qu'à la faire momentanément. Les brutalités commises contre la liberté et la dignité de la classe ouvrière à l'occasion de ces fêtes du centenaire de la liberté bourgeoise argentine, creuseront entre les exploités et les exploités un abîme de haine que rien ni personne ne pourra combler.

Nous nous hâtons de publier cette lettre qui nous est parvenue le 13 juillet. Nous ne pouvons, cette quinzaine, utiliser les journaux reçus; ce sera pour le numéro prochain.

La Passion politique dans un Conflit économique

La Romagne est tout enflammée des fureurs d'une guerre fratricide. Des ouvriers, tous avec les mêmes mains devenues calleuses par le maniement des mêmes outils, tous bronzés par le même soleil dans les champs où croissent pour leurs maîtres de grasses moissons, sont armés les uns contre les autres. Et quand je dis *armés*, ce n'est pas au sens métaphorique. On joue du revolver, du poignard, du couteau, de tout l'arsenal des *carbonari* d'autrefois, dont l'âme ressuscite dans ces foules vives et généreuses, affolées par une passion politique dont ne peut se faire nulle idée qui ne connaît pas les Romagnols. Donc, on se bat en Romagne, et déjà le sang a coulé, déjà la mort a étendu ses ailes lugubres sur cette terre fertile, sans que l'effort des partis, des associations ouvrières, et du gouvernement lui-même, ait réussi, non pas à rétablir la paix, mais à faire conclure un armistice, une trêve qui permette à la raison de reprendre son empire sur les cerveaux chauffés à blanc.

A dire vrai, des partis politiques, qui sont partie dans l'affaire, il ne peut s'en trouver un qui soit capable de parler et de ramener la paix. D'un conflit de caractère purement économique, ils ont fait une matière inflammable, en soufflant la passion politique, et maintenant ils ne peuvent plus arrêter la roue qu'ils ont mise en mouvement;

voulussent-ils le tenter, on refuserait d'y croire. Quant au gouvernement, il a simplement envoyé dans la province de Ravenne douze mille soldats chargés de protéger la *liberté du travail*, — l'habituelle formule hypocrite au nom de laquelle on a justifié en Italie tous les assassinats légaux accomplis par l'armée ou par la police depuis 1902. Seule la Confédération du Travail, restée jusqu'à présent presque étrangère aux événements, pourrait prononcer une parole autorisée. Cette organisation, et aussi la Fédération nationale des paysans, ont conservé une attitude louable depuis le début du conflit : mais on conçoit que dans un tel tumulte de haine, au milieu de tant d'animosités renaissantes, les paroles se perdent et restent inutiles.

Et aujourd'hui la lutte continue, inexorable, et il est impossible d'en prévoir les conséquences.

Mais procédons par ordre.

COMMENT EST NÉ LE CONFLIT

Dans la province de Ravenne, il existait une Chambre du travail qui, jusqu'à ces dernières années, était dirigée par le parti républicain : celui-ci était complètement maître des pouvoirs administratifs et publics locaux. Le tempérament de l'ouvrier romagnol s'était formé dans les conspirations et les périls de la lutte contre le gouvernement des papes, et s'était assimilé toutes les doctrines de Mazzini. Impatient de toute autorité, il s'affirmait parfois tyrannique à l'égard de quiconque osait mettre en doute un seul dogme de la philosophie idéaliste mazzinienne, et l'esprit de secte, dans ce milieu, se montrait aussi féroce qu'il était puissant. C'est pourtant sur ce sol si ardent que naquirent et luttèrent les premiers internationalistes, entre autres notre camarade Amilcare Cipriani, qui est entouré dans ces contrées d'une vénération universelle. Aussi les nouveaux courants de la pensée socialiste ne tardèrent-ils pas à pénétrer jusque dans ce sanctuaire de la foi mazzinienne. Il faut bien convenir, toutefois, que le socialisme ne sut pas toujours choisir les meilleures voies pour sa propagande. Mais ce n'est pas le moment de faire des récriminations. Le socialisme était un mouvement tout

jeune encore, et, dans un milieu comme la Romagne, les résistances qu'il rencontrait ne furent pas l'une des moindres causes des exagérations auxquelles il se laissa entraîner (1).

Il est également inutile de rappeler tous les crimes politiques qui ont eu lieu en Romagne dans ces vingt dernières années. Du reste, l'apostolat auquel s'était livré Andrea Costa avait assoupi les haines, au moins en partie, et, après tant de batailles, républicains et socialistes paraissaient s'être adaptés à vivre côte à côte : ils avaient, en beaucoup d'endroits, conquis en commun les conseils communaux, en s'unissant contre les tentatives des réactionnaires, lesquels, naturellement, attisaient le plus qu'ils pouvaient le feu de la discorde. Avec le temps, les socialistes augmentèrent en nombre et en force, et ils réussirent enfin à arracher la Chambre du Travail des mains des républicains ; mais le tact des dirigeants sut toujours arrondir les angles que les différences politiques mettaient entre les deux parties contractantes.

Mais cette année un problème complètement nouveau se posa devant ces deux puissantes organisations : c'est celui de la possession des machines à battre le blé. Les manouvriers (*braccianti*), — travailleurs libres prêtant à l'occasion le concours de leurs bras, véritable prolétariat des champs, — outre leur organisation de résistance, ont constitué de puissantes coopératives de travail (2), qui

(1) Il est bon de rappeler qu'un beau jour Enrico Ferri — le nouveau lansquenet de la monarchie — se mit en tête de conquérir la Romagne au socialisme. Et, dans un milieu où les ouvriers étaient alors presque tous mazziniens, il s'avisa de découvrir et de proclamer que Mazzini était un *bourgeois* ! Il en résulta une explosion de colère parmi ces ouvriers, et une polémique dans l'*Avanti* entre Ferri et Arcangelo Ghisleri à propos des théories mazziniennes. Après un mois de répliques et de contre-répliques, l'honorable Ferri, qui avait déjà commis tant de gaffes, confessa avec une désinvolture charmante qu'il n'avait jamais lu Mazzini ! Et c'était là le représentant le plus autorisé du socialisme au Parlement et dans le P. S. I. !

(2) Arturo Labriola s'est élevé contre ces coopératives au nom de la conception syndicaliste. Le gouvernement leur accorde aide

ont fait l'acquisition de plus de cinquante de ces machines, afin de pouvoir fournir, aux agriculteurs qui en ont besoin, avec leur main-d'œuvre, l'outillage nécessaire à l'accomplissement de leur besogne. Les manouvriers raisonnaient de la façon suivante dans leurs rapports avec ceux qui avaient recours à eux pour battre le blé: « Vous réclamez nos bras, mais nous vous prévenons que ces bras ne seront employés par nous qu'à actionner nos propres machines, celles que nous avons acquises. »

Du point de vue du droit syndical, ils vont vers un but que ne peut désavouer quiconque reconnaît ce droit. Et pourtant, qu'est-ce qui arrive ? Dans la Chambre du Travail elle-même, à laquelle est due l'initiative de cette vaste et profonde innovation dans les systèmes de louage de la main-d'œuvre, se trouvent également, à l'état d'organisation syndicale, les métayers (*mezzadri*), c'est-à-dire une catégorie de personnes qui font valoir la terre d'un propriétaire avec lequel elles partagent les fruits de l'exploitation agricole. Et comme à ce métayer est réservé le droit de cultiver le sol auquel il est lié, le métayer se sent atteint, lui plus encore que le propriétaire, par la revendication du manouvrier, qui prétend lui imposer l'obligation de faire travailler une machine appartenant non à lui métayer, mais au travailleur qui loue sa main-d'œuvre.

Jusqu'à présent, les manouvriers, tout au contraire, n'avaient travaillé qu'avec les machines des Fraternités fermières (*Fratellanze coloniche*, organisations des métayers) ou celles des propriétaires membres d'une *Agraria*. Et il faut noter que tandis que les propriétaires n'ont

et protection en échange du ministérialisme des députés socialistes. Le coopératisme prolétaire recèle en lui la corruption dans laquelle sont tombés en Italie les partis subversifs. Heureusement, le caractère révolutionnaire des Romagnols empêche que la corruption gouvernementale étende ses ramifications dans les couches profondes : elle reste à la surface, dans les éléments dirigeants. Il n'en est pas ainsi dans la province de Reggio d'Emilie, où tout est corrompu par l'effet de ce « coopératisme prolétaire ».

opposé, par eux-mêmes, aucune résistance aux revendications des *braccianti*, la résistance a été inaugurée par les métayers et leurs *Fratellanze coloniche*, sous le prétexte que les machines devaient tout au moins être la propriété commune des métayers et des manouvriers.

Le conflit ne pouvait donc avoir un caractère économique plus fortement prononcé.

* * *

Il convient de noter que les manouvriers, venus au mouvement dès le début de la pénétration socialiste en Romagne, ont été ceux qui ont embrassé avec le plus d'enthousiasme les nouvelles idées de la socialisation des moyens de production et d'échange, contre les résistances de l'élément mazzinien, qui ne voulait pas adhérer à une déclaration explicitement anticapitaliste. Il y avait alors en Italie des socialistes qui croyaient — et qui prouvaient la sincérité de leur croyance — à la réalisation des doctrines qu'ils professaient. Aujourd'hui ce ne sont plus que des souvenirs d'antan. Et il est bon, à ce propos, de rappeler qu'un Congrès de travailleurs de la terre, tenu (si ma mémoire n'est pas en défaut) en 1903 à Bologne, affirma, contre l'opinion prononcée des républicains, comme but suprême de l'organisation, la socialisation de la terre au moyen de la lutte de classe. Par la même raison qui, aux *braccianti*, faisait embrasser ce nouveau credo, l'hostilité allait en s'accroissant parmi les métayers : les premiers étaient des gens qui n'avaient rien, déshérités complètement par la destinée, ne possédant que leur force de travail ; les seconds étaient des petits capitalistes et des exploités en même temps, mais leurs habitudes, leur état d'esprit, tout l'ensemble de leurs traditions mentales les tenaient attachés au sol qu'ils travaillaient pour le compte d'autrui. Des conditions économiques différentes des deux catégories naquirent tout naturellement les deux courants politiques qui à cette heure se heurtent en Romagne. Les manouvriers sont, dans leur majorité, socialistes ; les métayers, eux, adhèrent au parti républicain, qui exprime mieux leurs intérêts petits bourgeois.

Il est ainsi facile de s'expliquer pourquoi, dès le moment qu'apparut le conflit économique entre les deux catégories, il est redevenu l'ancien conflit passionnel entre républicains et socialistes en Romagne.

Il n'est pas possible de suivre dans ses menus détails la chronique de cette lutte gigantesque, qui peut paraître regrettable à raison de ses conséquences immédiates, mais qui servira à bien déterminer les rapports de classes pour l'avenir. Nous en indiquerons seulement ici les grands traits, pour que les lecteurs de la *Vie Ouvrière* aient une idée des événements qui, dans ces derniers temps, ont troublé de manière si tragique la belle plaine romagnole.

*
* *

La Fédération nationale des paysans, appelée à se prononcer sur le point de savoir à qui devaient appartenir les machines, a donné raison aux *braccianti*.

Cela a suffi pour qu'aussitôt les républicains fissent sortir les *mezzadri* de la Chambre du Travail, et en constituassent une autre en opposition à l'ancienne.

LE COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS

Le parti républicain s'était placé sur le terrain de la résistance à outrance, et le sectarisme devait le pousser aux actes les plus abjects de « jaunisse » (*crumiraggio*). Il ne s'est pas contenté de faire sortir les métayers de la Chambre du Travail, mais il a voulu aussi que la minorité républicaine des manouvriers suivit les métayers dans la voie de la scission, c'est-à-dire s'associât à ses ennemis directs. En revanche, les métayers socialistes sont restés dans l'ancienne Chambre du Travail. Le conflit économique, s'il ne cessait pas d'exister, passait donc désormais en seconde ou en troisième ligne.

Pour compliquer davantage la situation, on vit intervenir l'association des propriétaires fonciers ; dès le début, elle n'avait pas caché ses sympathies pour l'action du parti républicain, qui, avec tant de cynisme, n'hésitait pas à diviser les forces des travailleurs à une année seule-

ment de distance de l'époque à laquelle ceux-ci seront appelés à lutter pour le renouvellement du pacte agricole. L'*Agraria* savait parfaitement bien qu'elle n'avait pas grand chose à craindre de la part des métayers ; que ses ennemis, les manouvriers, étaient groupés dans l'ancienne Chambre du Travail (1), et que par conséquent c'était sur celle-ci qu'il fallait diriger ses coups en s'efforçant de la frapper à mort. La Chambre ne pouvait naturellement rester indifférente devant cette attitude des propriétaires.

S'appuyant sur le dernier contrat de travail stipulé entre elle et l'*Agraria*, elle envoya à cette association une déclaration lui intimant de ne pas reconnaître la nouvelle organisation *jaune*, parce que, dans le cas contraire, elle regarderait le contrat de travail comme rompu. Comme on l'imagine bien, l'*Agraria* répondit que ce contrat ne lui interdisait pas de reconnaître une autre organisation, à côté de la Chambre du Travail avec laquelle elle avait stipulé, et qu'elle regardait en conséquence l'intimation comme non avenue.

Les manouvriers sont depuis ce moment en lutte ouverte contre les républicains, contre les métayers et contre les propriétaires.

LES PREMIERS BOYCOTTAGES

De cette situation on passa aussitôt aux hostilités. L'ancienne Chambre du Travail (que nous appellerons désormais la Chambre *socialiste* ou *rouge*) mit à l'index quelques patrons et ceux des *braccianti* qui, pour suivre les républicains, l'avaient abandonnée. D'autre part, la nouvelle Chambre du Travail (*républicaine* ou *jaune*) mit à l'index tous les *braccianti* socialistes. L'*Agraria*, à laquelle les républicains avaient assuré la main-d'œuvre nécessaire à ses sociétaires, mit à l'index, elle aussi, les manou-

(1) Quoique dirigée par des réformistes, l'ancienne Chambre du Travail agit sur le terrain de la lutte de classe. Dans la question d'aujourd'hui elle a pour elle tous les syndicalistes, et même les anarchistes.

vriers socialistes. De cet enchevêtrement d'intérêts et de passions contraires on ne pouvait sortir qu'avec du sang. Il y eut du sang versé une première fois à Voltana, une seconde fois à Mandriole; mais la situation ne s'est pas améliorée pour cela. Au moment où j'écris, nous nous demandons si les journaux de demain ne nous annoncent pas de nouvelles effusions de sang.

De ces boycottages, lequel des deux partis est sorti vainqueur ?

A lire les journaux des deux partis en lutte, chacun d'eux aurait remporté la victoire ; mais la vérité vraie est celle-ci : que pour ce qui regarde les travailleurs de chaque parti, ceux-ci, en chaque localité, ont eu plus ou moins à souffrir, dans un sens ou dans l'autre, selon que les socialistes ou les républicains y avaient la majorité. Naturellement, là où les socialistes étaient les plus nombreux, ils réussissaient à imposer leur volonté ; là où ils étaient les plus faibles, les républicains l'emportaient. Au point de vue général de la production, nous savons, par les aveux d'un intéressé, le commandeur Chiappello, que la récolte des fourrages a été presque complètement perdue et que celle du blé l'a été pour la moitié environ. On peut donc conclure que les propriétaires, cette fois encore, ont payé assez cher leurs préférences pour les *kroumirs* (jaunes), qui ne cessent pas d'être tels lors même qu'ils s'habillent en républicains.

NOUVELLES COMPLICATIONS

Nous sommes ainsi conduits à la période la plus aiguë de la situation : le battage du blé. La question qui fut la cause initiale du conflit étant venue à maturité, les machines ont été appelées à battre le grain. Lesquelles d'entre elles allaient fonctionner ? Celles des métayers ou celles des manouvriers, ou encore celles des propriétaires ? Toute la question était là. Les républicains affirmaient qu'ils mettraient en pièces la première machine des coopératives manouvrières qui aurait l'audace de se risquer sur une aire. Les socialistes en disaient autant des machines jaunes ou républicaines. Tant les uns que les autres, enfin,

déclaraient qu'on ne permettrait pas aux machines de l'*Agraria* de travailler. Jusqu'à ce moment, — les machines ont déjà commencé à fonctionner, — les douze mille soldats ont empêché les uns et les autres de mettre leurs menaces à exécution. Mais la situation se complique de plus en plus.

Outre les métayers et les manouvriers, il y a dans la région de Ravenne une troisième catégorie de travailleurs, les ouvriers dits *tertiaires*. Ce sont des manouvriers, en majeure partie socialistes, qui ont fait avec les propriétaires un contrat de participation, renouvelable d'année en année. Ces tertiaires fournissent la main-d'œuvre et gardent le tiers du produit. Or si, pour les métayers, les plus anciennes coutumes et les codes mêmes du métayage affirment que le choix des instruments de production est réservé à celui qui cultive, aucun droit semblable n'est reconnu aux participants *tertiaires*. Et alors quelle est la machine qui battra leur blé ? La *jaune* ou la *rouge*, ou celle des propriétaires ? Les tertiaires étant presque tous, comme je l'ai dit, adhérents à la Chambre du Travail socialiste, leur choix ne pouvait être douteux. Mais les propriétaires, désormais liés aux républicains, opposèrent leur veto : les machines des coopératives manouvrières ne devaient pas entrer sur les aires de leur propriété. Et à cette déclaration les tertiaires répondirent, pour leur compte, qu'ils ne travailleraient pas avec d'autres machines que celles des coopératives.

L'*Agraria* proteste auprès du gouvernement et rappelle à l'autorité son engagement de faire respecter la *liberté du travail*. Mais cette liberté ne peut consister à imposer aux ouvriers l'obligation de travailler comme le veulent les propriétaires. Il est arrivé, en somme, que beaucoup de propriétaires, faisant bonne mine à mauvais jeu, ont consenti à laisser les machines des *braccianti* battre le grain dans les propriétés exploitées en mode tertiaire. Non sans protestations pourtant, car l'*Agraria*, usant des dispositions draconiennes de son système d'organisation, a condamné à des milliers de francs d'amende les métayers et les propriétaires qui ont capitulé.

NUAGES SUR L'AZUR DU CIEL AGRARIO-RÉPUBLICAIN

L'idylle entre les agrariens et les républicains a subi à cette phase du conflit une courte crise, promptement terminée. Les propriétaires, ayant vu la bonne volonté des républicains à leur égard, ont émis la prétention de faire travailler leurs machines à battre dans les propriétés exploitées en mode tertiaire ; et les *braccianti* refusant leur main-d'œuvre, les propriétaires ont demandé aux républicains de leur fournir les bras nécessaires, moyennant une augmentation de cinquante centimes par jour sur les tarifs en vigueur. Mais les républicains ont refusé. Ils veulent éviter de se donner l'apparence de la *jaunisse*. Ils se rappellent qu'ils ont toujours affirmé vouloir garantir aux métayers le droit de disposer de leurs propres machines, et qu'ils ont fait la même affirmation à l'égard des tertiaires. Ils ont donc répondu à la demande de l'*Agraria* par un ordre du jour affirmant le droit des tertiaires et des *braccianti*. Seulement, cet ordre du jour, tout en prétendant être une revendication de leur liberté, se termine par une adhésion à la requête de l'*Agraria*. Voici le texte de cette décision :

Le Comité central de la Fédération provinciale des *braccianti* (1) tout en réaffirmant le principe que le blé des terrains cultivés par les tertiaires doit être battu avec des machines appartenant aux coopératives des *braccianti*, mais se réservant pour l'avenir pleine et entière liberté d'action ; après avoir constaté les conditions spéciales dans lesquelles se déroule le conflit agraire actuel ; tenant compte de l'impossibilité où se trouvent les *braccianti* de la nouvelle Chambre d'agir conformément à ce principe, l'organisation des coopératives des *braccianti* n'existant pas encore ; à titre transitoire, et afin de ne pas compliquer la grave situation actuelle par l'intervention d'un personnel étranger, *consent à ce que soient accordés aux machines des propriétaires les bras nécessaires pour battre le blé des terrains cultivés soit en régime direct, soit par des tertiaires appartenant à la nou-*

(1) Il s'agit de cette minorité républicaine des *braccianti* qui a quitté l'ancienne Chambre du Travail (Chambre rouge) pour s'inféoder à la Chambre jaune.

velle Chambre, à la condition formelle que l'*Agraria* n'introduira pas en même temps dans le territoire ravennais des machines servies par un personnel étranger.

Ainsi l'alliance entre propriétaires et républicains a été scellée une fois de plus. Messieurs les apôtres du mazzinianisme ont fini dans les bras de la réaction monarchique et agraire.

TENTATIVES DE PAIX

Le battage du blé s'effectue donc de la sorte. Heureusement les manouvriers dont disposent les républicains sont si peu nombreux qu'ils ne peuvent suffire, même de bien loin, à la besogne. Et la dernière phrase de l'ordre du jour ci-dessus reproduit refusant aux propriétaires l'introduction de la main-d'œuvre étrangère (c'est-à-dire des *kroumirs*) donne aux manouvriers socialistes la possibilité de travailler avec leurs propres machines. D'autre part, les tertiaires socialistes ne sont pas disposés à faire battre leur blé par les machines de l'*Agraria*, et, plutôt que d'y consentir, préfèrent revenir au vieux système du battage à la main. Aucun parti ne peut donc cette année se glorifier d'avoir remporté la victoire ; mais la lutte continuera dans l'avenir.

Dans ces derniers temps des tentatives pour rétablir la paix ont été faites par les directions centrales des partis socialiste et républicain. Mais personne ne croit à la réussite de leurs efforts. Maintenant que la lutte est engagée, il vaut mieux qu'elle soit menée jusqu'au bout : une solution transitoire ne ferait que prolonger une équivoque. L'avenir nous dira si la possession des machines doit appartenir à ceux qui les font fonctionner.

Parme, juillet 1910.

TULLIO MASOTTI.

La Grève du Bâtiment de Dunkerque

Sur la grève des ouvriers du bâtiment s'est greffée une grève locale de solidarité qui a fait tourner les yeux du pays vers Dunkerque. Pour se rendre compte de l'importance morale de cette grève générale de protestation, il faut d'abord retracer les phases essentielles de la grève du bâtiment ; pour bien s'expliquer cette dernière, il faut faire aussi l'histoire de notre syndicat du bâtiment.

QUATRE ANNÉES DE PROPAGANDE

Le mouvement du 1^{er} Mai 1906 pour l'obtention de la journée de huit heures nous démontra l'insuffisance des petits syndicats de métier. Le dimanche 4 novembre, une réunion des adhérents de ces différents syndicats avait lieu à l'« Avenir », pour la constitution d'un syndicat des ouvriers du bâtiment, capable de grouper, en cas de conflit, un nombre important de travailleurs.

Le mois de janvier 1907 vit la naissance du syndicat d'industrie par la fusion des syndicats des marbriers, des maçons et des plafonneurs. Une partie des plafonneurs se retirèrent par suite d'un malentendu pour

reformer leur syndicat. Mais l'outil était forgé. Il s'agissait maintenant de s'en servir et de l'améliorer. A la séance du 6 février, l'œuvre du « Sou du Soldat » était constituée, la permanence du dimanche matin était organisée.

Au mois d'avril se tenait, à Paris, le Congrès unitaire de la Fédération du Bâtiment. Le syndicat y déléguait son secrétaire pour étudier les organisations, afin d'amener le plus de modifications favorables au développement du syndicat.

Le 1^{er} mai, le syndicat inaugurait sa bibliothèque, démontrant ainsi qu'il était créé pour l'éducation, et non pas pour organiser des poules au « Billard Labyrinthe », comme tant de sociétés de secours mutuels.

Le même jour, le syndicat était saisi d'un conflit entre les entrepreneurs et les terrassiers. De suite, il mit son secrétaire en permanence à la disposition des terrassiers, bien que ceux-ci ne fussent pas syndiqués. Après dix-huit jours de lutte, les terrassiers reprenaient le travail aux anciennes conditions. Le juge de paix du canton Ouest avait convoqué devant lui patrons et ouvriers, en vue d'un arbitrage; il refusait la proposition du permanent du syndicat qui réduisait la revendication de 0,05 à 0,02 d'augmentation à l'heure; le juge proposait, lui, la rentrée aux chantiers aux anciennes conditions. Pour une telle proposition, il n'était nullement besoin d'arbitre. Cela suffit pour démontrer aux travailleurs de la terrasse le néant des cataplasmes légaux ou administratifs. C'était une bonne leçon de choses. Le syndicat comptait 98 membres avant la grève. Il n'avait pas hésité pour cela à se lancer dans le mouvement.

En juillet, un nouveau mode de propagande est mis en œuvre : distribution gratuite de brochures *Le Syndicat*, de Pouget, destinées à faire connaître que l'action syndicale ne consiste pas à remplir de timbres

une carte syndicale, grâce à quelques francs, mais que les meilleurs syndiqués sont ceux qui suivent les séances et l'action du syndicat, afin de donner au comité la force nécessaire de faire appliquer les décisions prises et pour que patrons et autorités sachent bien qu'ils ont en face d'eux des hommes et non des suiveurs, des moutons.

En août, un entrepreneur de terrassement veut faire travailler de nuit, à la lumière. Les terrassiers répondent : non, il y a des ouvriers sans travail; il vaut mieux embaucher. Le patron réplique par le renvoi de ceux qu'il appelle les meneurs. Les terrassiers viennent au syndicat; accompagnés du secrétaire, ils se rendent chez l'entrepreneur; celui-ci, devant la menace de l'arrêt de solidarité qu'il sent prêt à être exécuté, réintègre ceux qu'il avait renvoyés et supprime son travail de nuit. C'était une belle victoire morale.

Le 17 novembre, nous fêtions le premier anniversaire du syndicat par une belle manifestation en ville, une conférence de Griffuelhes, secrétaire de la C. G. T., un bal. Plus de 3.000 personnes suivaient, par les rues de Dunkerque, le drapeau rouge du syndicat, orné du label confédéral.

Nous étions une trentaine de camarades à la naissance du syndicat d'industrie. A la fin de la première année, nous nous trouvions 686 adhérents.

L'année 1908 ne fut pas moins active. Le 16 février, inauguration de notre 2^e section à Saint-Pol-sur-Mer. Manifestation, drapeau rouge en tête, partant de Dunkerque, traversant Petite-Synthe, faisant le tour de Saint-Pol, puis conférence au siège de la nouvelle section.

Le 12 avril, inauguration d'une 3^e section, à Rosendaël.

Le syndicat d'industrie ne négligeait pas les revendications de métier; il s'occupait de l'emploi de la cé-

ruse par les peintres, alors que le syndicat des peintres ne s'en inquiétait point. Le 1^{er} mars, il réunissait les maçons; au bout de quelques réunions, ils arrachaient une augmentation de 5 centimes de l'heure.

La propagande ne s'intensifiait pas cependant au gré de nos désirs par suite de l'existence, à nos côtés, de nombreux syndicats de métier. Aussi nous demandâmes la discussion des syndicats d'industrie au Congrès fédéral de Saint-Etienne. Notre proposition tendant à ne tolérer dans une ville que des syndicats d'industrie fut amendée par un ordre du jour transactionnel. Je fus seul à défendre et à voter l'intégralité de notre proposition qui aurait amélioré profondément notre situation, si elle avait été adoptée.

Le syndicat décide une nouvelle distribution gratuite de brochures. *Le Parti du Travail*, de Pouget, est choisi pour démontrer aux travailleurs le néant de la politique. Le 1^{er} mai, notre drapeau syndical, cravaté de deuil, prend place, pour la première fois, dans la manifestation. En juin, ce sont les ramoneurs qui osent se plaindre; ces pauvres petits montagnards français et italiens, sans soutien, sans appui aucun, trouvent dans notre syndicat une famille; ils revendiquent et obtiennent la journée de dix heures, eux qui, avant, ne connaissaient pas d'heure, travaillant jour et nuit. Le 19 juillet, inauguration d'une 4^e section à Coudekerque-Branche.

En novembre, nous fêtions le deuxième anniversaire du syndicat par une manifestation avec le drapeau rouge et une retraite aux flambeaux, avec 3 ou 4.000 personnes dans la rue et une grande conférence par Thomas, secrétaire fédéral, et Yvetot, secrétaire confédéral.

Cette année d'action se terminait avec un effectif de 857 membres.

Ayant changé de comité au début de 1909, notre

syndicat languit. Ce que voyant, les hommes de lutte demandèrent à la Bourse du Travail de provoquer un Congrès de tous les syndicats de métiers du bâtiment, en vue de réaliser l'unité complète dans un syndicat d'industrie. Cette proposition adoptée, le Congrès eut lieu le 17 mars et l'unité y fut décidée entre tous les syndicats de métiers, moins les plombiers et les menuisiers. Peut-être une faute fut-elle commise à ce Congrès, mais elle était nécessaire : c'était la décision que le comité serait composé d'un nombre égal de membres des syndicats adhérents à l'unité; les anciens administrateurs se tiendraient à l'écart pour ne pas donner prise aux racontars intéressés.

Cela fut cause que notre syndicat ne fit plus, à partir de ce jour, aucun acte viril; seulement l'unité nécessaire était faite. Le 1^{er} mai, nous prenions part à la manifestation. Le 6 juin, une réunion corporative des peintres revendiquait 5 centimes de plus à l'heure, qui étaient obtenus quelque temps après. Le 7 novembre, à la fête annuelle du syndicat, 5 à 6.000 personnes manifestaient au cri de : Vive Ferrer! puis conférence par le camarade Péricat.

Cette année de 1909 vit très peu de mouvement, eut très peu de vitalité syndicale ; aussi enregistra-t-elle peu d'adhésions, ce qui prouve bien l'attraction créée par l'esprit de revendication. Soyez hardis, exigeants en face du patronat, et vous aurez de fortes organisations. L'année se terminait avec 997 membres.

L'année 1910 a été une année de réorganisation. Le syndicat a remis au comité les hommes de confiance qui avaient fondé le syndicat d'industrie ; ceux-ci acceptèrent, mais à la condition que les syndiqués promettaient de faire tous leurs efforts pour aider à la réorganisation des rouges syndicaux faussés par l'inexpérience d'une administration de fortune, nécessitée par les bruits méchants lancés contre certains

militants et qui auraient pu être un obstacle à la fusion indispensable de 1909. D'accord, on constate, car c'est nécessaire, la faiblesse numérique des membres présents : une trentaine environ sur mille membres. Il était grand temps que le renouvellement du comité se produise.

Le nouveau comité commence par rétablir les permanences des sections et celle du syndicat, tenue à la section de Dunkerque, où il invite les adhérents à venir retirer la carte confédérale pour 1910; ces cartes se retirent très lentement, quelques-unes tous les dimanches; l'administration ne se décourage pas pour si peu, elle sait très bien l'état dans lequel elle a recueilli la succession. C'est surtout sur son à-propos qu'elle compte pour donner au syndicat la force nouvelle qu'il devrait posséder depuis l'unité. Dans *Le Réveil Syndical*, l'organe de la Bourse du Travail, les syndiqués du bâtiment sont avisés qu'ils ont à retirer la carte confédérale pour s'éviter des désagréments, car la Bourse prendra des mesures à leur égard; nos délégués proposent à la Bourse de coller une affiche en ville, demandant que sur tous les travaux on exige la carte confédérale.

Chaque section étudie les conditions de travail et les moyens de les améliorer. Quelques conférences sont organisées où je traite de la journée de dix heures et de l'application des prix du bordereau : le 13 mars à Coudekerque-Branche, le 20 à Saint-Pol, le 3 avril à Rosendaël.

LA GRÈVE DU BATIMENT

Conférences, articles dans le *Réveil Syndical* et dans le *Travailleur du Bâtiment* développent les raisons qui militent en faveur des revendications des travailleurs du bâtiment dunkerquois.

Dès le 1^{er} mars, le syndicat avait soumis ses revendications au président du Syndicat des Entrepreneurs : l'application à partir du 1^{er} avril 1910 de la journée de 10 heures avec un salaire correspondant aux prix portés aux bordereaux de la ville : Terrassiers, maçons, couvreurs, 5 francs ; tailleurs de pierre, plafonneurs, menuisiers, peintres, maçons, 5 fr. 50 ; décorateurs ordinaires, 6 francs ; artistiques, 7 francs ; fort manœuvre, 3 fr. 50 ; travaux publics, maçons, 7 francs ; fort manœuvre, 5 francs.

L'augmentation demandée représentait 5 centimes de l'heure en plus ; beaucoup d'ouvriers même en bénéficiaient déjà. La revendication obtenue, le salaire annuel aurait été sensiblement le même. C'était bien une lutte de solidarité contre le chômage par la diminution des heures de travail.

« Nous attendons votre réponse jusqu'à fin mars. A défaut de celle-ci nous reprendrons notre liberté » disait la lettre au Syndicat des Entrepreneurs.

Gonflé d'autoritarisme, n'ayant jamais eu de luttes à soutenir, le patronat se tint ce raisonnement : que les ouvriers prennent donc leur liberté ; quel usage en sauraient-ils faire ?

Si la partie était à recommencer, il est certain que le patronat accorderait de suite les revendications demandées. C'est lui surtout qui a été atteint financièrement et qui paiera les pots cassés. Il a vu ce que les ouvriers étaient capables de faire de leur liberté.

Une fois la lettre envoyée aux patrons, le syndicat ne se borna pas à attendre leur réponse. Il redoubla d'agitation auprès de tous les travailleurs, syndiqués ou non.

A la réunion plénière du 10 avril, toutes sections réunies, nous étions environ 400 présents ; l'agitation syndicale avait ramené à l'organisation une bonne partie de ceux que le sommeil syndical avait éloignés. Quel

réconfort pour les camarades qui se rappelaient la précédente assemblée plénière. On décide une grande réunion pour le 17 avril à laquelle seront invités aussi les non syndiqués ; les entrepreneurs n'avaient même pas accusé réception de la revendication syndicale. Le patronat dunkerquois était sans doute en admiration devant le lock-out des ouvriers du Port qui dura dix journées mais dont les dockers sortirent victorieux.

Arrive la réunion du 17. Le camarade Gallois y vient, délégué par la Fédération du Bâtiment. On procède à l'examen de la situation. Une permanence momentanée est établie pour permettre le lendemain d'exiger la carte sur les chantiers. Les 500 camarades présents votent l'ordre du jour suivant :

Les travailleurs du bâtiment, après avoir entendu les délégués, approuvent les décisions des Congrès et en particulier de celui d'Orléans qui a décidé de réduire la journée de travail à dix heures, décident de faire appliquer les prix du bordereau, s'engagent à employer tous les moyens en leur pouvoir pour faire aboutir leurs justes revendications.

Nouvelle réunion le 20 pour tous, syndiqués ou non. Le patronat pouvait encore, en acceptant les pour-parlers, éviter la grève. Il s'enferma dans un silence insolent. Peut-être voulait-il la guerre ? En tout cas, il allait juger des progrès d'éducation que le prolétariat dunkerquois a retirés des conférences que sont venus lui faire de nombreux camarades, de celles surtout d'un orateur qu'il aimait particulièrement entendre et qui lui revint souvent, l'ancien camarade Briand, l'actuel président du Conseil des Ministres.

Le mercredi 20 avril, un millier de travailleurs se pressaient dans la salle de l'Avenir. Il s'agissait de savoir si on allait faire la grève de toutes les corporations du bâtiment. Après l'exposé de la situation,

l'assemblée décide que le syndicat des entrepreneurs n'ayant pas répondu, chaque atelier présentera, par la lettre suivante, la revendication syndicale à son patron :

Dunkerque, 21 avril 1910.

Monsieur,

Le Syndicat des Ouvriers du Bâtiment a demandé en notre nom au Syndicat des Entrepreneurs l'application de la journée de dix heures, et pour salaire les prix du bordereau de la ville. Le Syndicat des Entrepreneurs n'ayant pas répondu à notre organisation, nous avons décidé de nous adresser directement à vous, afin de savoir, si personnellement, vous acceptez nos revendications.

P.-S. — Prière à Messieurs les patrons de stipuler s'ils acceptent.

Un seul entrepreneur refusa nettement. Une dizaine accordèrent satisfaction. Tous les autres répondirent : J'accepte si les autres patrons acceptent.

Du moment que quelques-uns acceptaient, tous le pouvaient et ils auraient aussi bien fait. Seulement, il y avait un gros entrepreneur, M. Dubuisson, président du Syndicat patronal, qui menait la barque et qui entraîna tout le monde.

Dubuisson occupe surtout des menuisiers; or, ceux-ci sont parqués dans un syndicat politique comme il en pullule dans le Nord, faisant le jeu du patronat en divisant les forces ouvrières. Sans doute Dubuisson comptait-il sur la passivité de ses ouvriers et cela le rendait fort pour mener la résistance.

Dès le matin du jeudi 21, les ouvriers parcourent la ville. Les ouvriers employés aux travaux d'extension du port ont lâché les outils. Le travail est arrêté partout, sauf chez les menuisiers qui déclarent que leur syndicat étant autonome, ils n'ont pas à entrer dans le mouvement.

La grève n'est pas déclarée et déjà les gendarmes pullulent. Il y en a partout. On ne voit que ça. Des gendarmes à cheval, à pied, des policiers cyclistes, à pied, en civil, en tenue, sont placés autour de la scierie du président des entrepreneurs. Aussi, les grévistes ne peuvent pas demander aux menuisiers s'ils veulent faire cause commune avec eux; c'est ce que l'on appelle en haut lieu respecter le droit de grève. Et cependant, la grève du bâtiment n'allait être déclarée que le vendredi 22 avril. Jusqu'alors, c'était un arrêt de travail pour aider nos patrons à examiner nos revendications. Des patrouilles de grévistes vont dans toutes les directions pour démontrer au patronat que s'il nous force à décréter la grève elle sera effective.

Les patrons se réunissent et rejettent les revendications des ouvriers. Au retour des patrouilles, une réunion a lieu, qui prend fin pour aller à la gare demander aux ouvriers revenant de Zuydcoote de faire cause commune avec les dunkerquois.

Le 23 avril au matin, une grande réunion a lieu à l'*Avenir*. 1.500 travailleurs de notre industrie sont là; le secrétaire du syndicat expose la situation, le refus des patrons, il dit que les travailleurs sont les maîtres de leurs destinées, que c'est eux seuls qui doivent décider. Un tonnerre de cris de: Vive la grève! lui répond. La grève, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Un camarade demandant le vote secret, cent voix lui répondent qu'au syndicat du bâtiment il n'y a pas de jésuites, que jamais on ne met de masque pour exprimer son idée, et que jamais, par conséquent, il n'y a de vote secret.

On décide de faire une grande manifestation en ville, ce qui se fait à l'instant; deux escadrons de dragons sont arrivés aussi, il y a autant de gendarmes, policiers et dragons que de manifestants, qui sont cependant 1.500. Le temps étant beau, c'est un défilé magni-

fique. On va d'abord — à tout seigneur, tout honneur — au syndicat des menuisiers, ensuite chez les membres du comité patronal en commençant par le président. Quand toutes les visites sont effectuées, comme secrétaire du syndicat je prends la parole, place Jeanne d'Arc, pour aviser la population de la déclaration de la grève générale du bâtiment et démontrer toute la responsabilité du patronat. Il s'agissait de couper les ailes aux canards que la presse aurait pu lancer; et la suite du mouvement nous fit voir qu'il faisait bon de prendre ses précautions. Le quotidien républicain, le *Phare du Nord*, surtout, devint dégoûtant de partialité par la suite.

Toute la semaine suivante se passe à faire la chasse aux renards; ils ne sont pas bien nombreux. Elle se passe aussi à faire l'éducation des travailleurs. Quelle belle classe ! Quinze cents élèves matin et soir. La Révolution peut remercier à genoux les patrons pour un si grand nombre d'auditeurs autrement attentifs qu'aux conférences habituelles. Presque tous les jours, notre manifestation au chant des *Huit Heures* et du 17°. Pendant cette semaine, notre secrétaire fédéral Péricat vient se rendre compte de l'ampleur de notre mouvement; à sa sortie de la gare, le secrétaire du syndicat lui souhaite la bienvenue; drapeau rouge en tête, nous allons manifester devant l'usine du président des entrepreneurs; nous sommes encadrés de gendarmes et de troupes. Avec Péricat, nous sommes en tête. C'est là qu'un membre influent du Syndicat des Dockers me crie que pour vaincre, s'il est besoin de leur concours, il nous est tout acquis. Le lendemain, le journal réactionnaire du cru prétendait que j'avais été insulté en route; il fut forcé par les dockers de rectifier; mais c'est comme cela que Basile écrit l'histoire.

Vers la fin de cette semaine, les peintres montraient

des tendances à lâcher la grève. Arrive le Premier Mai, avec sa manifestation annuelle. Nous nous rendons à la mairie pour revendiquer la journée de huit heures pour les travaux municipaux. Profitant de l'occasion, nous demandons au Conseil municipal s'il ne peut intervenir pour provoquer une rencontre entre patrons et ouvriers. Nous exprimons notre crainte que la troupe et les gendarmes, énervés par la longueur du conflit, ne puissent rester de sang froid. Pour le maire, le fruit n'est pas mûr, et ce n'est pas encore le moment d'intervenir.

Bousquet venu comme délégué de la C. G. T. faire la Conférence du Premier Mai accepte de rester une journée de plus et de faire, le 2 mai, une réunion pour le bâtiment. C'est le jour de l'entrée en fonctionnement des soupes communistes. On peut s'imaginer le remue-ménage; les militants sont débordés de besogne. Ce n'est pas une petite affaire que d'organiser la nourriture d'une telle famille.

La réunion est merveilleuse d'enthousiasme. Bousquet a réchauffé jusqu'aux plus timides. Cependant, vers la fin, les peintres viennent jeter une note discordante et l'énervement, en demandant l'autorisation de reprendre le travail. Il est entendu qu'après la réunion ils auront une discussion avec le bureau syndical et le Comité de grève.

Nous sommes en train d'expliquer aux peintres que puisqu'ils sont entrés de plein gré dans le mouvement, ils ne doivent pas quitter ceux qui se sont mis avec eux, lorsque des cris parviennent à la petite salle où nous sommes réunis et qui se trouve au fond du bâtiment. Des camarades entrent en trombe et nous disent de quel guet-apens ils viennent d'être victimes. Devant cet attentat, les peintres ne font ni une ni deux, ils décident de rester dans le mouvement.

Qu'est-ce qui vient de se passer ? Comme les autres jours, à la sortie de la réunion, les grévistes organisent une manifestation en ville. Voici ce qu'en dit le *Phare du Nord* :

La situation avait été examinée, et, comme tous les jours, les grévistes décidèrent de faire leur petite manifestation en ville. Cette manifestation, comme on le sait, consiste, pour les grévistes, à faire une petite promenade hygiénique. La colonne est habituellement précédée et suivie d'un groupe de dragons et de gendarmes, ce qui donne à la manifestation un caractère quasi-officiel.

Seulement, cette fois, il ne s'agit pas d'escorte. Les rues sont barrées par des dragons et des gendarmes et le commissaire central prétend interdire la manifestation. Les grévistes longent la Défense mobile et arrivent rue des Bassins. Là, nouveau barrage. Ne pouvant avancer, la colonne — dit le *Nord Maritime* — fait « demi-tour et part dans la direction de la Bourse du Travail. Les gendarmes la suivent et un peloton de dragons commandé par le lieutenant de Brugnère ferme la marche ». Tout à coup, un signal est donné. La cavalerie charge, prenant la foule par derrière. C'est une panique générale. Les chevaux entrent dans le tas des grévistes, piétinent une douzaine de camarades. L'un d'eux, Poulain, est si gravement blessé qu'il peut mourir d'une minute à l'autre. « S'il urine le sang, nous dit le docteur, il meurt aussitôt ».

Les autorités avaient réussi leur guet-apens; le massacre par lequel elles espéraient terroriser les grévistes, elles l'avaient commis. Il n'y a pas à ergoter : ce qui arrivait avait été prémédité, voulu. Rien ne motivait l'interdiction de la manifestation journalière, dont le syndicat n'avait pas même été averti, rien que le scandaleux désir de faire couler le sang ouvrier pour démoraliser les grévistes.

Ausitôt, on décide d'envoyer une délégation à la

sous-préfecture. La surexcitation est grande. Les grévistes veulent ressortir. L'heure est grave. Deconninck, le secrétaire de la Bourse du Travail, demande à l'assemblée vibrante s'il a la confiance de tous. Un « oui » unanime lui répond. « Eh bien, continue-t-il, si nous sortons tous, c'est le massacre. Nous sommes sans armes en face de bêtes féroces armées jusqu'aux dents. Nous allons aller, à une délégation, trouver les responsables à la sous-préfecture ». Cette manière de faire est acclamée.

Le sous-préfet nous promet de faire retirer les troupes. La sortie peut avoir lieu sans nouveaux incidents.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DE SOLIDARITÉ.

La nouvelle de la mort de Poulain a couru par la ville. Sur le port, de suite, les dockers quittent le travail. Ils sortent à peine d'un lock-out de dix jours. Pourtant, ils n'hésitent pas; sans attendre une décision de leur syndicat, ils abandonnent le travail avec indignation et se répandent par la ville. Même soudaineté chez les métallurgistes. Tout l'après-midi, les rangs des grévistes grossissent. Jusqu'aux jaunes de la scierie Dubuisson qui s'enfuient. Sans organisation aucune, le débauchage se fait dans toutes les usines de toutes les industries. C'est une rude journée. Les ouvriers dunkerquois font spontanément une belle réponse au massacre gouvernemental. Ils sentent toute leur force et combien, le jour de la véritable grève générale, de l'Expropriation, alors que les troupes seraient éparpillées par le pays, combien pèseraient peu les oppresseurs et les assassins du peuple.

Le maire à qui nous avons, la veille, crié : Prenez garde ! et qui nous avait envoyé à la balançoire veut s'adresser aux grévistes, à la Bourse du Travail ? Il veut parler de calme. Il ne peut y parvenir, ses phrases étant coupées de clameurs. — « Nous ne voulons

pas vous entendre; nous sommes des hommes et nous savons ce que nous voulons, » lui crient les grévistes. Ah ! le pouvoir est bien faible quand sont déchaînées l'émotion et la colère.

La classe ouvrière dunkerquoise est transfigurée. Les hommes ne sont pas seuls à faire grève. Les femmes s'en mêlent. Et de quelle façon admirable. Au meeting du soir, la grève générale de toutes les corporations est décidée.

Des soldats passent la nuit dans la scierie Dubuisson; à la caserne Guillemot, pompiers et fantassins se tiennent prêts; les autorités se sont mises dans la tête que l'usine du président du Syndicat des Entrepreneurs allait flamber.

Onze trains spéciaux amènent dans la nuit des troupes nouvelles. Dunkerque est en état de siège. Voici les forces qu'on y a concentrées :

1 bataillon du 8^e de Saint-Omer; 2 bataillons du 33^e d'Arras; 1 du 73^e de Béthune; 2 du 127^e de Valenciennes; 1 du 43^e de Lille; 1 escadron de cuirassiers de Valenciennes; 2 escadrons de cuirassiers de Cambrai; 2 escadrons du 6^e chasseurs de Lille; 1 du même régiment d'Hesdin; 2 escadrons du 21^e dragons de Saint-Omer.

Au réveil du 3 mai, la grève est générale. Le service des tramways est arrêté. Le port, vide. Les 1.200 métallurgistes des Chantiers de France sont absents. Les 1.700 ouvriers de la filature Vancauwenberghe, à Saint-Pol-sur-Mer, ont abandonné l'usine. Le travail a été également abandonné à Petite-Synthe, à la raffinerie de pétrole et aux chantiers de bois de Trysram. Fermées les tuileries Lesieur et Lavergne, la minoterie Bonvarlet. Les ouvrières des filatures quoique sans syndicat se lèvent avec ensemble. Il y a bien 25.000 grévistes. Quel réconfort quand l'on pense qu'il y a tout au plus 10.000 syndiqués à Dunkerque.

Cette foule indignée circule dans la ville et manifeste. Vers 10 heures du matin, les cuirassiers chargent dans la rue Alexandre III, la grande artère centrale de la ville. Un coup de fusil, place de la République, est tiré des fenêtres d'une maison, un travailleur est frappé en plein front. Deux centimètres de plus sur le côté et c'était un homme mort. La justice fait aussitôt le simulacre d'une perquisition. L'enquête dut établir que le tireur était un gros bourgeois, grand patriote, et l'affaire fut étouffée. Si un ouvrier avait tiré sur un parasite de notre belle société, qu'est-ce qu'il aurait pris, mes frères !

Au meeting du soir, la continuation de la grève générale est décidée. Réunion le lendemain 4, à 6 heures du matin, pour les ouvrières des filatures; à 10 heures pour les ouvriers.

Les typographes se joignent au mouvement. Leur syndicat a décidé la grève de protestation de vingt-quatre heures pour le mercredi. Malheureusement, il n'a pu empêcher la publication des deux quotidiens locaux. L'imprimerie du *Nord Maritime*, le journal réactionnaire, est gardée militairement par une compagnie d'infanterie; les querelles politiques disparaissent, le *Phare du Nord*, le journal radicalisant est imprimé à la maison cléricale.

A grand renfort de troupes, les autorités arrivent à faire circuler des tramways gardés par des gendarmes. L'usine à gaz est gardée militairement. Des incidents se produisent entre les ouvrières des filatures et les troupes. Le préfet n'a-t-il pas résolu d'interdire la réunion des fileuses ! Il a fait établir des barrages pour empêcher le passage des femmes et des enfants. Mais les soldats sont honteux de tourner leurs baïonnettes contre des femmes. Des scènes significatives se produisent.

Vers 1 h. et demie de l'après-midi, un groupe d'une

cinquantaime de femmes venant du quai des Quatre-Ecluses longe les remparts. Il se heurte à une compagnie du 33^e de ligne; les soldats ont mis baïonnette au canon. Les femmes s'approchent; elles demandent aux pioupious s'ils auraient l'audace de les frapper; elles leur crient de remettre baïonnette au fourreau. Et les soldats d'obéir ! Une émotion s'empare de tous ces enfants d'un même peuple qui se serrent les mains.

Rebroussant chemin en chantant, les femmes sont suivies par une vingtaine de dragons à cheval; elles se rendent rue de l'Industrie pour inviter leurs compagnes à cesser le travail; les dragons barrent la rue. Tout à coup une trombe de gendarmes à cheval s'abat sur ces femmes, les écrasant contre les chevaux des dragons. C'est un sauve-qui-peut général. Jusqu'aux fantassins qui sont obligés de décamper à toutes jambes comme de simples grévistes, pour éviter les charges.

Les femmes reforment leur groupe pont Royal et descendent quai de la Concorde; elle se rencontrent avec une compagnie du 33^e venant vers elles au pas gymnastique en croisant la baïonnette. Devant les cris de la foule, le lieutenant commande de mettre baïonnette au fourreau. Le groupe tâche d'arriver jusqu'à la Bourse du Travail; ça lui est impossible, toutes les rues étant barrées.

Pendant les quatre jours de grève générale, il y eut jusqu'à quatre conférences par jour. A cela on voit bien que ce sont des révolutionnaires qui sont à la tête du gouvernement. Ils tiennent à ce que nos salles de réunions si vastes soient-elles soient encore beaucoup trop petites. Malgré un si formidable déploiement de force armée, des manifestations avaient lieu de tous les côtés en même temps.

La classe ouvrière de Dunkerque avait fait son

devoir, spontanément, vaillamment. La grève générale de solidarité ne pouvait durer indéfiniment. Les blessures de Poulain, qui avait échappé à la mort, étaient bien vengées. Sur la proposition du Bâtiment, la grève générale prit fin le jeudi soir.

LA FIN DE LA GRÈVE DU BATIMENT

Le préfet avait promis de s'entremettre auprès des patrons, le syndicat lui rappela sa promesse. Les patrons ne voulurent rien savoir. En toute logique, le gouvernement aurait dû, s'il était sincère, retirer les troupes. Il n'en fit rien, vous le pensez bien; jusqu'à la fin de la grève il y eut cinq soldats ou gendarmes pour un seul gréviste. Qu'un gouvernement si fort en face de la classe ouvrière, qui déplace contre elle 20.000 hommes ne puisse forcer les patrons à avoir une entrevue avec des ouvriers, c'est bien la preuve que les patrons sont maîtres des gouvernements.

L'éducation continua. Délégué par la Fédération du Bâtiment, le camarade Lemoux tint des réunions où nous ne manquâmes pas de sujets pour montrer combien la République s'inspire de sa devise. Les grévistes pouvaient savourer la liberté, l'égalité et la fraternité qui règne en régime capitaliste.

Une chose encore que l'on devra à cet ancien camarade Briand, c'est la fusion des Plombiers. Devant le massacre du 2 mai, ils ont dissous leur syndicat et voté la fusion avec le syndicat d'industrie après avoir marqué leur réprobation aux assassins. Ainsi, ce que notre propagande de calme n'avait pu faire, la propagande de sang du gouvernement le faisait du premier coup.

Le dimanche 8 mai, deux conférences par la citoyenne Sorgue. Pour la première fois à Dunkerque,

on vit un bureau de conférence composé uniquement de femmes. Je vous répète que le gouvernement est le meilleur des organisateurs de la Révolution. Le syndicat textile a reçu avec le mouvement, plusieurs centaines d'adhésions féminines.

Tous les jours, il y a à faire face aux fausses nouvelles des journaux officieux ou officiels. Jusque sur la sous-préfecture on fait afficher que la grève est terminée, alors qu'elle bat son plein. M. Bonhoure, le sous-préfet, se démène de son mieux pour faciliter la résistance des patrons. Un véritable régime de terreur pèse sur Dunkerque. Ne regardez pas un « renard » de travers, sinon, au violon !

Le jeudi 12, nous convoquons par affiche les patrons à une réunion contradictoire où le public sera juge. La réunion a lieu; elle dure jusqu'à dix heures. Mais on ne voit pas de patrons. Ce qu'on voit, par exemple, à la sortie, ce sont les gendarmes qui chargent comme des brutes.

Le vendredi, Lemoux nous fait ses adieux : on décide de le conduire à la gare. La manifestation ne peut avoir lieu.

Le lendemain 14, samedi, les maçons décident la reprise du travail. Seuls, les terrassiers votent la grève à outrance en modifiant toutefois leurs revendications. Le 19 mai, ils envoient une délégation à l'ingénieur en chef lui demandant de les mettre en présence de leurs patrons. Ils obtiennent une entrevue pour le 21; là, l'ingénieur les assure de son estime, mais déclare que c'est tout ce qu'il peut faire.

Au bout de trente-quatre jours de lutte et de souffrances, les terrassiers terminent la grève par l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers terrassiers en grève, réunis le 24 mai 1910, salle de « l'Avenir », jugeant inutile de prolonger la lutte qui dure depuis trente-quatre jours, votent la reprise du

travail. Cette lutte servira de sage avertissement au patronat pour l'avenir.

Ils espèrent que leurs conditions de travail vont s'améliorer sans devoir engager de nouvelles batailles;

Ils prennent l'engagement de se grouper plus fortement que jamais sous le drapeau syndical, afin de faire comprendre que les patrons ont intérêt à discuter et à accorder aux travailleurs la part qui revient au travail par un salaire plus rémunérateur permettant de porter le nécessaire dans les familles;

Lèvent la séance après avoir constaté que, quoique la lutte ait été longue, les ressources pécuniaires de l'organisation permettaient de la poursuivre encore longtemps ;

Envoient leurs remerciements à tous, particuliers ou organisations, qui ont fait œuvre de solidarité en les aidant pécuniairement;

Lèvent la séance aux cris de : « Vive le Syndicat et son action ! Vive la Fédération et sa méthode ! Vive la Confédération Générale du Travail et sa devise : « Bien-être et Liberté ! »

DERNIERS MOTS

Alors, ce n'est pas fini ? Non ! Puisque l'on ne veut pas de la conciliation en haut lieu, c'est qu'on veut la guerre. Par cette tactique, les ouvriers, sachant qu'ils ne doivent rien attendre par la paix, vont donc se fortifier pour de nouvelles luttes auxquelles tous, cette fois, prendront part.

Dans toutes les entrevues que nous avons eues avec les pouvoirs publics au cours de cette grève, nous avons posé la question : Comment les ouvriers doivent-ils s'y prendre pour faire augmenter leurs salaires pacifiquement ? Nulle part, on n'a pu nous répondre. Nous reposons la question. On ne nous répondra pas, parce que l'on ne peut nous répondre, pour la bonne raison que dans la société capitaliste, basée sur l'exploitation de l'homme par l'homme, le travailleur ne peut amé-

liorer ses conditions d'existence qu'en en arrachant de meilleures par la lutte de classe.

Dans cette grève de trente-quatre jours, qui a l'air d'une défaite parce que les travailleurs sont retournés au travail aux anciennes conditions, nous avons recueilli des indications multiples qui font voir, au contraire, de nombreuses victoires remportées par le prolétariat sur lui-même et sur le capitalisme.

Ordinairement, quand un conflit éclate entre le capital et le travail, le juge de paix s'interpose, provoquant une entrevue entre patrons et ouvriers, proposant son arbitrage; c'est, du reste, toujours ainsi que les choses s'étaient passées jusqu'à ce jour à Dunkerque. Au fond, on convoque les ouvriers quand on a l'espoir de les rouler. Quand on n'a plus cet espoir, l'arbitrage est une comédie inutile. Cette grève aura définitivement appris à nos camarades qu'ils n'ont à compter pour rien sur les pouvoirs publics; que ceux-ci n'ont leur raison d'être que pour protéger les capitalistes dont ils sont les jouets, qu'ils ne peuvent envoyer qu'une chose au peuple : de la troupe pour le massacrer ou le remplacer dans ses travaux.

Une autre conquête extrêmement importante, c'est le sentiment de solidarité qui s'est affirmé entre toutes les corporations. Les dockers, les métallurgistes, les tisseurs, les tordeurs d'huiles ont marché avec le bâtiment pour venger les victimes du massacre gouvernemental.

Poulain n'est pas mort. Mais, dans l'émotion que la nouvelle avait soulevée, un sentiment profond est né. Nous savons que nos camarades de travail ne sont pas indifférents à nos souffrances et que le patronat et le gouvernement doivent désormais compter avec cette solidarité ouvrière, qui rend l'intelligence aux baïonnettes et qui soulève d'enthousiasme nos sœurs de travail trop enclines généralement à désespérer.

Les ouvriers du bâtiment de Dunkerque ont contracté une dette de reconnaissance à l'égard des travailleurs des autres corporations. Ils sauront la payer. Loin d'être abattu, leur syndicat n'a jamais été plus vigoureux; il comptait 997 membres en fin 1909. Il est aujourd'hui, après l'échec de la grève, à 1.726. Et ces adhérents n'ont rien eu de plus pressé, dès leur première assemblée plénière, que d'élever de 55 à 75 centimes leur cotisation syndicale. Une cinquième section a été créée à Mardyck. La lutte continue. Une catégorie de terrassiers, par un mouvement de deux heures, a obtenu une augmentation de salaires.

Nous avons essuyé une défaite matérielle. Nous n'avons jamais remporté de plus grande victoire morale. Le Syndicat du Bâtiment a pris conscience de sa cohésion et de sa force. Le prolétariat de Dunkerque a pris conscience de sa solidarité. La grève du bâtiment a été comme un stimulant à l'organisation dans la corporation; la grève générale de solidarité a été un stimulant pour toutes les autres corporations. Hardi ! à l'organisation pour de plus belles luttes encore !

A. WILLAERT,

*Secrétaire du Syndicat du Bâtiment
de Dunkerque.*

LA QUINZAINE SOCIALE

LES FAITS

- Vend. 1^{er} juillet.** — Assassinat légal de Liabeuf.
- Sam. 2.** — M. Etienne discourt à Bordeaux sur le Maroc.
— Les lads de Maisons-Lafitte constituent un nouveau syndicat.
Russie. — Grève des chantiers maritimes de Nikolaïeff.
- Lundi 4.** — Procès de l'affiche « A bas Biribi ! »
— Millerand promet de renvoyer les décrets de concessions après la discussion de la révision de la loi de 1810 sur les mines.
— L'affaire Rochette revient sur l'eau.
— Les allumettiers de Bègles se mettent en grève.
- Mardi 5.** — Acquittement des seize signataires de l'affiche contre Biribi.
- Merc. 6.** — Fin de la grève des serruriers.
— La *Guerre Sociale* dévoile les préparatifs de mobilisation des cheminots.
— Les délégués du personnel des P. P. T. déjeunent chez Millerand.
— Les boulangers de Saint-Nazaire font grève pour obtenir la suppression du travail de nuit.
- Jeu. 7.** — *Espagne.* — Pablo Iglésias déclare aux Cortès qu'on répondra à toute nouvelle aventure marocaine par la grève générale.
- Vend. 8.** — Les réservistes de Nîmes sont condamnés par le conseil de guerre.
— Lépine rejette sur Clemenceau la responsabilité de l'arrestation de Rochette.
Belgique. — Le gouvernement refuse l'extradition de Gaïvas.
- Sam. 9.** — Grève des gaziers et électriciens de Toulon.
Etats-Unis. — On annonce une grève de l'industrie de la confection à New-York.
- Dim. 10.** — Yves Durand demande à Lépine sa mise en disponibilité.
- Lundi 11.** — Les Compagnies de chemins de fer refusent l'entrevue demandée par le Syndicat national.

- Interpellation Jaurès et Leboucq sur l'affaire Rochette.
— Viviani dépose un projet de loi sur le contrat collectif.
— Sept condamnations sont prononcées pour l'affaire de l'incendie de la mairie du Chambon.
- Mardi 12.** — Jaurès est nommé président de la Commission d'enquête de l'affaire Rochette.
— Chabert, délégué à la grève de Fraisans, est condamné à deux mois de prison.
- Mer. 13.** — Conférence internationale de Lille relative au projet d'impôt sur les ouvriers étrangers.
- Jeu. 14.** — On annonce que les Compagnies de chemins de fer lanceront elles-mêmes les feuilles d'appel de mobilisation dressées par le gouvernement.
Hongrie. — Les patrons métallurgistes de Buda-Pest menacent du lock-out.
- Vend. 15.** — Congrès national du Parti socialiste.
— Onze morts et quarante-trois blessés au Maroc pour les beaux yeux de la bande Etienne et Cie.

NOTES ET DOCUMENTS

Le contrat collectif de travail

Le gouvernement poursuit son œuvre de canalisation du mouvement ouvrier. Voici le texte du projet de loi établissant le contrat collectif que le ministre du travail a déposé le 11 juillet à la Chambre :

ARTICLE PREMIER. — Les représentants d'un syndicat professionnel ou de tout autre groupement d'employés peuvent passer avec un employeur ou avec les représentants d'un syndicat professionnel ou tout autre groupement d'employeurs des conventions collectives déterminant certaines conditions auxquelles devront satisfaire les contrats de travail individuels dans lesquels fera partie l'un des adhérents à la convention collective.

LES CONTRACTANTS

Sont considérés comme adhérents à la convention collective :

- 1° Les employeurs ou les employés qui ont donné individuellement, par écrit, mandat spécial aux négociateurs pour traiter en leur nom ;

- 2° Ceux qui, au moment où la convention est passée, sont

membres d'un syndicat professionnel ou d'un groupement partie à cette convention, si dans un délai de trois jours francs à dater du dépôt prévu à l'article 3 ci-après, ils ne se sont pas retirés du syndicat ou du groupement, par une démission donnée de bonne foi et notifiée au secrétariat ou greffe où le dépôt a été effectué ;

3° Ceux qui, postérieurement au dépôt de la convention, entrent dans des syndicats professionnels participant ou adhérant à la convention.

ART. 2. — L'engagement de chaque adhérent comporte l'obligation d'observer les conditions de travail déterminées par la convention collective dans tous les contrats individuels qu'il passerait, même avec des personnes étrangères à cette convention, pour le genre de travail qui en fait l'objet, à moins qu'il ne soit formellement stipulé que les conditions convenues sont obligatoires pour les adhérents, soit seulement dans leurs rapports entre eux et avec les tiers, soit seulement dans une région déterminée.

ART. 3. — La convention collective doit être écrite, à peine de nullité. Elle est déposée au secrétariat du conseil des prud'hommes, au greffe de la justice de paix du lieu où elle a été passée et de tout lieu où elle est applicable.

Il en est donné gratuitement communication à toute partie intéressée.

Le dépôt a lieu aux soins de la partie la plus diligente, à frais communs.

Un décret fixera les émoluments des greffiers, le mode de communication des contrats et le mode de recouvrement des frais honoraires.

LA DURÉE

ART. 4. — La convention collective peut être conclue pour une période indéterminée. Dans ce cas, elle peut toujours cesser par la volonté de l'un des groupements participants, à charge, pour les représentants de ce groupement, de prévenir l'autre *un mois* à l'avance. Toute stipulation tendant à abrégier ce délai est nulle.

Si la convention collective est conclue pour une durée déterminée, cette durée ne peut être supérieure à cinq années.

A défaut de stipulation contraire, la convention à durée déterminée qui arrive à expiration continue à produire ses effets comme convention à durée indéterminée.

ART. 5. — Lorsqu'une convention collective a été conclue pour une durée indéterminée, tout participant peut, à toute époque, se dégager en notifiant un mois à l'avance sa renonciation au secrétariat ou au greffe où le dépôt prévu à l'article 3 doit

être fait, et en se retirant de tout syndicat professionnel qui resterait partie à la convention.

Lorsqu'une convention est prorogée pour une durée déterminée par tacite reconduction, tout participant peut se dégager dans les mêmes formes, dans la huitaine qui suit la prorogation.

Est nulle toute convention par laquelle un employeur ou un employé renoncerait à la faculté de répudier, dans les formes prévues par le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} ci-dessus, soit une convention collective, soit un mandat donné collectivement, ou par laquelle il renoncerait, pour une durée de plus de cinq ans, à se dégager d'une convention en cours.

ART. 6. — Lorsqu'un contrat de travail intervient entre un employeur et un employé qui doivent, aux termes de l'article précédent, être considérés comme soumis l'un et l'autre aux obligations résultant de la convention collective, les règles déterminées en cette convention s'imposent, nonobstant toute stipulation contraire, aux rapports nés de ce contrat de travail.

LES SANCTIONS

ART. 7. — Lorsqu'un contrat de travail intervient entre parties, dont une seule doit être considérée comme liée par les clauses de la convention collective, ces clauses s'appliqueront aux rapports nés du contrat de travail, à moins de stipulations contraires.

Mais en ce cas, la partie liée par une convention collective qui l'oblige, même à l'égard de personnes qui n'ont pas été parties à cette convention (article 2) et qui aurait accepté, à l'égard de ces personnes, des conditions contraires aux règles déterminées par cette convention, peut être civilement actionnée à raison de l'inexécution des obligations par elle assumées.

ART. 8. — Les syndicats professionnels d'employeurs ou d'employés ayant adhéré à une convention collective sont tenus de ne rien faire qui soit de nature à en compromettre l'exécution loyale.

Ils ne sont garants de cette exécution que dans la mesure déterminée par la convention.

ART. 9. — Les syndicats professionnels ou les individus liés par la convention collective sont passibles, en cas de violation des engagements contractés par eux, de dommages-intérêts qui peuvent leur être réclamés :

Soit par les syndicats professionnels ou les individus, membres de la collectivité avec laquelle a traité celle dont ils font partie ;

Soit par les syndicats professionnels ou les individus, membres de la collectivité dont ils font partie.

ART. 10. — Les syndicats professionnels qui sont intervenus comme partie à la convention collective peuvent exercer toutes les actions qui naissent de cette convention en faveur de chacun de leurs membres, sans avoir à justifier d'un mandat de l'intéressé, pourvu que celui-ci ait été averti et n'ait pas déclaré s'y opposer. L'intéressé peut toujours intervenir à l'instance engagée par le syndicat.

Le syndicat peut également intervenir dans toute instance engagée par un de ses membres pour obtenir la réparation du préjudice à lui causé par une violation de la convention, en raison de l'intérêt collectif que la solution du litige présente pour tous les autres.

ART. 11. — Sont valables les dispositions de la convention collective par lesquelles les adhérents remettent à des arbitres, désignés ou à désigner dans des formes déterminées, le jugement de tout ou partie des litiges que peut faire naître l'exécution de cette convention.

Pour préparer l'opinion, l'Office du Travail entreprend une vaste enquête sur les contrats collectifs passés en France dans les diverses professions de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Il débutera par les ouvriers du livre, les bûcherons, les ouvriers viticoles, les ouvriers textiles.

Il est temps que les syndicats se préoccupent de cette grave question. Pour notre part, nous allons reprendre l'enquête que nous avons ouverte en novembre dernier et dont l'étude récente de Dumoulin sur les *Conventions d'Arras* formait une contribution. Le congrès confédéral de Toulouse aura certainement à se prononcer sur le projet gouvernemental.

Les Délégués du Personnel

Rien n'éclaire mieux les desseins de Millerand en créant dans les Postes et sur le réseau des chemins de fer de l'Etat les fameuses délégations du personnel que les déclarations faites par Millerand lui-même à M. Dulot qui les a publiées dans sa chronique sociale hebdomadaire du *Progrès*, de Lyon (1) :

(1) Numéro du *Progrès*, du 6 juillet.

Je suis allé demander à M. Millerand lui-même quelles sérieuses raisons avaient pu le déterminer à braver à la fois les méfiances des syndicalistes et les critiques des défenseurs du principe d'autorité pour instituer ces délégués élus du personnel dont personne ne paraît bien comprendre l'utilité.

Ma question a paru surprendre un peu le ministre des Travaux publics :

— Vraiment, me dit-il, on n'a pas compris à quoi tendait la réforme ? Vous-même, vous ne vous l'êtes pas expliquée ?

Et comme j'avouais humblement — et avec un peu d'embaras — mon incompréhension, il eut cette réflexion :

— Voilà l'inconvénient d'être trop pénétré de son idée. On s'imagine — et bien à tort — qu'elle est connue et comprise depuis longtemps. Et on ne se donne plus la peine de l'expliquer assez clairement.

L'institution de délégués, ce n'est, en somme, que l'application de la première partie du projet que nous avons présenté au Parlement en 1900, Waldeck-Rousseau et moi, sur le règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail.

Vous savez à quoi tend ce projet ? A prévenir ou à apaiser les conflits du travail qui ne se produisent pas sans faire courir les risques les plus sérieux, parfois les plus graves, aux deux parties en présence. La grève est un droit ; mais il n'est contesté par personne qu'elle soit l'origine de maux multiples et pour ceux qui en usent et pour ceux contre qui l'on s'en sert, puisque son usage inflige aux ouvriers, à leurs familles, des privations souvent longues pour un résultat qui ne correspond pas toujours à l'effort déployé ; au patron, à l'industriel, des pertes souvent énormes, en disproportion avec le but poursuivi.

Le droit et le devoir étroit d'un gouvernement, et surtout d'un gouvernement d'opinion comme le nôtre, c'est de tout faire pour que les parties en présence soient en possession d'un moyen propre à éviter ou mettre fin aux conflits du travail. Ce moyen, nous avons cru l'avoir trouvé dans une organisation nouvelle de l'usine, en créant un contact quotidien entre le patron et ses ouvriers, en donnant aux ouvriers des moyens réguliers, permanents, de faire connaître leurs plaintes, justes ou non, leur manière de voir, vraie ou fausse, à celui qui est leur chef.

Notre projet prévoit, dans ce but, vous le savez, l'institution de délégués. Il décide que dans les usines d'une certaine importance, les ouvriers devront élire l'un d'entre eux qui sera leur délégué. Ils le nommeront dans des conditions précises, déterminées, de façon que ce délégué soit le représentant indiscutable de la majorité du personnel qui travaille à l'usine. Ce délégué

aura le droit de voir, à des époques périodiques et réglées, soit le patron, soit son représentant, de lui dire : « Voici, sur tel point, la plainte qui est formulée ; voici, sur tel autre, le changement qui est demandé ; causons, dites-nous ce que vous en pensez. »

L'avantage de cette institution, qui a été mise en pratique avec succès dans différents établissements industriels, et notamment au Creusot, c'est de pouvoir dissiper des malentendus par de franches explications. Combien de grèves n'ont été déclarées que parce que les ouvriers n'avaient pas eu auprès des patrons de porte-parole autorisés, commentant fidèlement les réclamations, s'efforçant de les faire aboutir, et rapportant au personnel les explications données, ou simplement parce que les ouvriers étaient persuadés que leurs demandes n'avaient pas été exactement transmises au chef d'établissement par les contremaîtres, chefs d'ateliers, ingénieurs, etc. La grève leur apparaissait comme la seule manifestation capable d'attirer son attention ; ce qui explique que, dans bien des cas, les ouvriers ne rédigent la liste de leurs réclamations collectives qu'après avoir abandonné le travail.

Notre projet comportait, outre l'institution des délégués, toute une série de mesures destinées à laisser le temps aux ouvriers d'envisager la grève avec sang-froid. Ces mesures, je les crois encore utiles et nécessaires. Mais, puisque le projet rencontre de grandes préventions, il faut commencer par en appliquer, par vulgariser la première partie. Et c'est pour montrer aux industriels que j'ai appliqué l'institution aux services administratifs de mon département.

— Alors votre préoccupation n'était pas d'amoinrir le rôle des associations professionnelles de postiers ou de travailleurs de chemins de fer ?

— En aucune façon. J'estime que l'Etat a le devoir de donner l'exemple aux grands patrons, aux grands industriels en matière de réforme sociale. A ceux qui prétendent qu'ils ne peuvent sacrifier sans inconvénient une part du pouvoir absolu qu'ils ont gardé jusqu'ici dans l'usine, nous fournirons une démonstration des avantages de la libre discussion avec les employés, avec les ouvriers pour l'établissement des conditions de travail. Nous leur montrerons qu'on peut substituer sans inconvénient la monarchie constitutionnelle à la monarchie absolue dans l'usine : nous leur ferons faire en quelque sorte le premier pas vers la République économique.

Je dois dire pourtant que je n'ai pas en vue seulement l'exemple à donner. En instituant les délégués élus dans les services

administratifs, j'ai escompté quelques avantages immédiats et directs.

Et parmi ces avantages, M. Millerand m'a cité : la possibilité de limiter l'intervention dans les affaires intérieures de l'administration des députés ou autres représentants de corps politiques « car, dit-il, aucune de ces interventions ne se justifierait après que le personnel a librement choisi ceux qu'il a jugés les mieux qualifiés pour parler en son nom » ; la possibilité de tenir au courant, au fur et à mesure que les questions se posent, les intéressés de certaines nécessités techniques, ou de certaines possibilités budgétaires que les organisations professionnelles pourraient négliger dans leurs études particulières ; les délégués serviront en quelque sorte de chargés d'affaires entre l'administration et les grandes associations.

Car M. Millerand affirme qu'il n'a nullement l'intention de vouloir dresser les délégués élus contre les associations corporatives :

— Ces associations sont tout naturellement désignées, dit-il, pour étudier les améliorations nécessaires, les services, dresser le cahier de revendications générales ; pour tracer une ligne de conduite aux délégués. Elles constituent un laboratoire, un atelier de mise au point. Leur tâche est grande et peut être féconde. Ce serait une erreur de penser que l'institution de délégués peut avoir pour conséquence une diminution du rôle et de la légitime influence des associations et des syndicats. Elle prépare au contraire les voies à l'organisation professionnelle, en habituant les travailleurs à l'idée de contrat collectif et en les accoutumant à discuter en commun leurs intérêts corporatifs.

C'est la lutte contre l'esprit et contre le droit de grève. De l'aveu de Millerand même, c'est bien le projet sur l'arbitrage obligatoire, pour l'étranglement des grèves, qui est repris. Malgré l'eau bénite de cour dont sont aspergés les syndicats et les associations, il est certain que l'on vise à leur substituer un organisme concurrent et docile.

Mais cela ne va pas seul. Millerand a pu inviter et recevoir à sa table, tout comme en 1900, des représentants ouvriers ; cela ne prouve rien d'autre que ce fait que le prolétariat doit s'attendre à compter des renégats dans ses rangs. Cela ne prouve pas que Millerand ait réussi à faire avaler les délégués du personnel. Le dernier meeting des Agents des Postes le lui a signifié.

Le fonctionnarisme syndical

Cette question de tactique soulève d'aigres discussions. Bien des appréciations légères ont été portées où l'on a fait fi de l'utilité des fonctionnaires syndicaux et des difficultés que rencontre tout camarade qui veut accomplir sa tâche avec de l'ardeur propagandiste et de la foi révolutionnaire.

En donnant sa démission du secrétariat de l'Union des ouvriers charpentiers de la Seine, notre ami J. Bernard a expliqué les raisons qui l'ont guidé. Elles méritent d'être méditées. Voici l'article *Fin de mandat* qu'il a publié dans le Bulletin syndical de juillet :

En quittant le poste que le Conseil m'avait confié en août 1908, il est nécessaire, je crois, d'expliquer les raisons de mon départ.

La principale est qu'un militant ne doit pas occuper dans un syndicat une fonction rétribuée pendant trop longtemps. Quand il a passé deux ans dans une permanence, il est utile, indispensable même qu'il aille se retremper parmi les camarades et qu'il aille, comme eux, affronter tous les risques de la lutte et les inconvénients qui en découlent.

Des camarades bien intentionnés prétendent que lorsqu'un secrétaire de syndicat s'est familiarisé avec tous les rouages de l'organisation, on doit le remplacer le moins possible.

Tel n'est pas mon avis; avec ce système on arrive à créer des indispensables, tout le monde se décharge sur eux de toute action, l'initiative de chacun en subit un fâcheux contre-coup, et, en fin de compte, ce n'est plus un militant qu'a l'organisation, mais plutôt un roitelet.

Car enfin, un syndicat comme le nôtre, qui dépasse 1.000 adhérents, et dans lequel il ne se trouverait pas un noyau de camarades capables d'assumer la besogne de secrétaire à tour de rôle, ce syndicat, dis-je, n'aurait pas lieu d'exister.

Dans un organisme central (C. G. T., Fédération ou Union de Syndicats), il serait dangereux de renouveler trop souvent les secrétaires, car là, en effet, il est besoin, pour remplir efficacement ces fonctions, d'avoir des aptitudes que, malheureusement, aujourd'hui très peu de travailleurs possèdent. L'action s'étend sur une région ou sur tout un pays, il y a des relations à entretenir avec tous les syndicats faisant partie de cet organisme, il y a des tournées de propagande à organiser; il faut donc connaître les régions où il est plus urgent de concentrer les efforts

et, si l'on remplaçait trop souvent les camarades chargés de ce travail, la propagande s'en ressentirait et le résultat serait moindre.

Dans un syndicat, la besogne est bien moins compliquée; avec un peu de volonté on s'est vite familiarisé avec tous les rouages, étant donné que celui qui est désigné n'est pas complètement ignorant du fonctionnement de l'organisation, puisque toujours c'est un camarade qui a déjà donné des preuves d'activité.

Une autre raison qui oblige un secrétaire à ne pas rester longtemps en place, c'est toutes les petites méchancetés qui lui sont faites par certains syndiqués qui voient en lui le parasite qui s'engraisse (quelle ironie!) à leurs dépens. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans leur attitude, est qu'ils attendent d'être dans les fumées de l'alcool pour venir vous insulter. Je m'empresse de dire que cette espèce de syndiqués n'est pas la majorité, ils sont heureusement peu nombreux, mais il est vexant tout de même, lorsque l'on épuise sa santé à faire une besogne toujours ingrate de se voir salir et traiter de fainéant par des gens qui puent la vinasse et qui sont incapables du moindre raisonnement.

Dans notre syndicat, très peu de camarades se rendent compte du travail à accomplir par le permanent qui, en quelque sorte, assume toute la besogne.

Les réunions de sections, de contrôle, de Conseil et souvent d'autres encore l'obligent à rentrer très tard chez lui; deux expéditions de journaux par mois à assurer, toute la comptabilité, la correspondance, des courses multiples à faire sur les chantiers, lui enlèvent le goût de prendre des distractions.

Et les déceptions subies: quand il faut aller par tous les temps, un soir à Boulogne, un autre à Montreuil ou Charenton ou bien encore à Saint-Denis ou au Grand-Montrouge et que l'on trouve une demi-douzaine de camarades, souvent moins, vraiment, l'on se demande s'il est bien nécessaire de passer une partie de la nuit pour faire pareille besogne.

Cependant si par malheur on est dans l'impossibilité de s'y rendre, il se trouve toujours de bons camarades pour insister méchamment que *l'on paie quelqu'un pour ne rien faire*.

Non, quand on a passé deux ans à mener cette existence, il est impossible de continuer, surtout lorsque l'on a un tempérament qui ne se soumet pas à supporter sans broncher les vexations et les reproches immérités.

Je dois ajouter que si quelques syndiqués oublient trop souvent de se conduire en camarades, en revanche, et c'est ce qui fait oublier bien des amertumes, le nombre est grand de ceux qui reconnaissent l'effort fait par le secrétaire et qui lui donnent

dès marques de la plus franche amitié. Ce qui est réconfortant pour moi, c'est que je peux affirmer, sans crainte d'aucun démenti, que les camarades qui m'ont accordé leur sympathie sont justement les meilleurs militants de notre organisation, ceux qui sont toujours au premier rang lorsqu'il s'agit de faire de l'action. Ces amitiés qui ne m'ont jamais fait défaut sont une preuve que j'ai rempli consciencieusement mon mandat et me font oublier bien des rancœurs.

Je souhaite ardemment que mon successeur retrouve chez les militants la même amitié qui m'a été donnée ; ce sera pour lui un stimulant qui lui permettra de dédaigner toutes les mesquineries qu'il aura à supporter de la part de ceux dont les conceptions syndicales consistent uniquement à déblatérer et à calomnier sans jamais donner le moindre effort dans la lutte.

Les deux faces de la quinzaine

Deux faits dominent cette quinzaine : l'affaire Rochette et la menace de grève des cheminots. Ils marquent l'état de santé morale des deux classes en présence.

Que les hommes politiques et les grosses légumes bourgeoise frappés par l'inflenza rochettiste se tirent facilement d'affaire, cela ne fait pas de doute. L'affaire du Panama constitua une fièvre beaucoup plus grave. A dix-huit ans de distance, Rouvier et Clemenceau, pas plus que les entrepreneurs Letellier et Bunau-Varilla, ne s'en portent plus mal. Le scandale Rochette n'étouffera ni la République ni aucun des opportunistes et des radicaux qui y ont trempé.

Evidemment, il serait désirable que les deux bandes en viennent à des explications publiques. A coup d'or, Rochette a soulevé une vive campagne de presse au cours de laquelle Clemenceau et Lépine, le gouvernement, la magistrature et la Préfecture de police ont écopé. Mais les triomphateurs, les puissants n'ont guère ouvert la bouche jusqu'à cette heure. Ils gardent le dédain du bouledogue laissant japper les roquets. L'aspect de leur force tient lieu d'explications.

Si nous étions crédules, nous attendrions que la Commission d'enquête nommée par la Chambre dévoile la vérité. Malheureusement, cette attente, cette espérance ne sont pas possibles. La commission du Panama fit l'obscu-

rité au lieu de la lumière et M. Vallé fut chargé de manier l'éteignoir. Il n'en ira pas différemment, cette fois. Les radicaux à la Rabier, à la Humbert, à la Dumesnil se raccommoieront avec Prevet et Etienne. Les deux clans n'ont pas intérêt à étendre leur linge sale. Et l'accord sera scellé non plus par M. Vallé, mais par M. Jaurès.

Ne protestez pas. Laissez passer deux ou trois mois et vous verrez.

Cela ne nous empêchera pas cependant d'utiliser l'affaire Rochette pour montrer les vertus de nos magistrats, de nos policiers, de nos financiers et de nos parlementaires. Aux avocats de Rochette nous emprunterons le portrait de Prevet et de ses amis. A ceux de Prevet, celui de Rochette et de Rabier. Les deux séries de portraits ne seront pas chargées, comme on pourrait le craindre. Les gaillards font attention de ne pas se mordre jusqu'à l'os.

Mais tels quels, ces portraits seront utiles. La méfiance populaire est grande à l'égard des parlementaires et des tripoteurs. Il faut la renforcer encore. C'est une œuvre négative mais impérieuse que de ruiner le crédit gouvernemental, de montrer à la lueur d'un scandale comme l'affaire Rochette ce que valent les représentants et les défenseurs de la classe bourgeoise.

Du jour où les cheminots n'ont plus eu Guérard pour leur rebattre les oreilles avec la bienveillance gouvernementale, ils ont employé une nouvelle tactique. Brusquement, ils se sont donné un but prochain, ils ont réclamé la « thune ». Et chacun s'est demandé : Mais quoi, ils ne l'ont donc pas ? Ce syndicat si puissant ne la leur avait pas fait avoir ?

L'exemple des cheminots est caractéristique de la force des idées syndicalistes. Il permet de sourire en face des affirmations que le syndicalisme serait à son déclin.

L'agitation chez les cheminots est une répercussion du mouvement si décrié de 1906. A la faveur de l'atmosphère de lutte d'alors, le Syndicat national a vu le nombre de ses cotisants monter hardiment. De 18.362 en 1904, il est passé à 45.590 en 1907. Et quelle hausse plus rapide encore depuis l'agitation en faveur du relèvement des sa-

lares. Au cours de ces six derniers mois il a augmenté de plus de 30.000.

Mais dans la bataille qui s'engagera demain, le nombre ne sera pas suffisant. Le Syndicat national mènera au combat des troupes en partie façonnées et émasculées par Guérard, en partie neuves. Comment se comporteront les cheminots devant l'ordre de mobilisation que lancera Briand et que distribueront les Compagnies ?

Briand va bien. Rien ne lui répugne.

Mais la classe ouvrière, devant une telle mesure gouvernementale, de quoi sera-t-elle capable ?

Oh ! il faut que les cheminots se disent bien que c'est eux, avec leurs propres forces, avec leurs seules forces qui doivent soutenir la lutte et décider de son sort. Ils le peuvent.

Mais la classe ouvrière a le devoir de veiller et si c'est indispensable, à un moment donné, de donner son effort. D'un bout du pays à l'autre, l'armée serait sur pied ; que partout dès aujourd'hui, les pères et les frères rappellent aux troupiers quel est leur devoir, que sans attendre, dans les chambrées des casernes, ceux des nôtres qui y sont préparent les esprits.

Qu'autour des groupes de cheminots, partout, les militants des autres corporations se resserrent. Je me souviens qu'à la réunion organisée par l'Union des Syndicats de la Seine pour examiner quelle aide apporter aux postiers, il ne fut surtout question que de grève générale expropriatrice. Les préparatifs sérieux en vue d'un mouvement moins ambitieux mais qui aurait été possible et plus fécond furent dédaignés.

Que cette fois, où jamais plus grosse partie ne sera jouée pour l'avenir du mouvement syndical, une telle faute ne soit pas commise. L'unique question doit être : comment et dans quelle mesure aider les cheminots à réussir leur mouvement ? En s'y tenant, en facilitant tout simplement la grève des cheminots, on aura plus fait pour la Révolution qu'en levant les yeux trop haut et en s'aventurant. — P. M.

ENTRE NOUS

La réunion des abonnés aura lieu le 31 juillet

Elle aura lieu dimanche 31 juillet, à 3 heures de l'après-midi, salle de la coopérative « La Prolétarienne », 76, rue Mouffetard, 5^e arrondissement.

La courte note du numéro dernier nous a déjà valu quelques mots d'abonnés nous disant qu'ils se rendront avec plaisir à la réunion. Sur les 400 abonnés de la région parisienne, nous espérons qu'il en viendra une bonne partie.

Quel est le but de cette réunion ? Exposer le bilan moral de nos dix mois d'existence.

Nous avons à cœur de causer avec les camarades qui nous lisent de tout ce qui a trait à la vie matérielle et morale de la revue.

Les résultats matériels sont satisfaisants ; les résultats moraux, croyons-nous, le sont un peu moins.

L'essentiel n'est pas que la *Vie Ouvrière* fasse de bonnes affaires et qu'elle réussisse à s'attacher un nombre suffisant de lecteurs. Ce sont là choses importantes et absolument nécessaires. Une préoccupation a le pas sur elles pourtant.

Quand nous parlions de la revue syndicaliste à faire, bien longtemps avant sa naissance, voici près de deux ans, trois ans même, une idée nous poussait : celle d'attirer l'attention des militants ouvriers vers la connaissance de leurs milieux techniques et patronaux. Le syndicalisme a hérité du socialisme et de l'anarchisme leur tendance à voir les questions sous un angle politique ou moral ; ces vues sont impuissantes à armer l'action ouvrière dans sa lutte. L'idéal syndicaliste c'est la mainmise sur la production par la grève générale expropriatrice. La marche vers ce but implique une préparation économique qui fait défaut et que l'on néglige. Pour être forts dans les luttes journalières, aussi bien que pour devenir capables d'arracher des mains de la bourgeoisie la direction de la production, il faut connaître le milieu de la production

et savoir quels retranchements a creusés le patronat pour sa défense. Pour ceux de nos camarades qui persistent à voir la révolution sous la forme des insurrections de 1830 et de 1848, évidemment la question ne se pose pas. Que les foules ouvrières de Belleville et du faubourg Antoine descendent en torrent sur le Palais-Bourbon et l'Élysée et balaient Fallières et Briand à la Seine et le problème est résolu.

Il ne l'est pas à nos yeux. Il ne nous suffit pas de dire du bout des lèvres que la prochaine révolution sera économique ou ne sera pas. Cet « atelier sans maître » que nous voulons, ne sera pas si nous nous contentons de répéter les vieilles formules théoriques; il faut une préparation, il faut un travail, il faut un effort réel et continu dans cette direction. C'était cela qui nous animait. Nous escomptions la besogne non aisée qu'elle ne l'est réellement.

Je pensais qu'il serait facile de trouver tout de suite dans chaque industrie un ou plusieurs camarades qui s'attacheraient à connaître la vie et le milieu de leur industrie comme l'a fait Merrheim pour la Métallurgie. Je me suis rendu compte qu'ils étaient moins faciles à trouver. Ces camarades ne sont pas venus d'eux-mêmes autour de la *Vie Ouvrière* comme nous l'espérions. Certains n'ont pu se consacrer à un tel travail autant qu'ils le désiraient et que nous le souhaitions.

Par une réunion comme celle du 31 juillet nous voudrions qu'ensemble nous cherchions comment la *Vie Ouvrière* peut développer cette propagande profondément syndicaliste et non moins profondément révolutionnaire.

Mais cette réunion doit avoir une autre utilité. La *Vie Ouvrière* n'est pas une boutique où l'on vend du papier. Elle veut être une sorte de coopérative intellectuelle des militants ouvriers. Pour cela, il est nécessaire que chacun de ceux qui la lisent non pas distraitemment comme toute autre publication, mais avec amitié et passion se rendent compte des conditions de sa vie. Nous ne voulons pas que la revue soit hors du mouvement ouvrier et sans contrôle de sa part; si elle a réussi, elle ne l'a pu que grâce à la propagande que lui ont faite ses amis; il n'est que juste que ceux-ci aient un droit sur elle. Quelle forme donner à ce droit? C'est ce que nous voudrions examiner dimanche 31 juillet.

L'idée d'une réunion de ce genre n'a pas souri qu'à quelques

abonnés parisiens. De deux autres côtés, on nous a écrit pour nous demander s'il ne serait pas possible de se connaître et de se voir entre abonnés de la *Vie Ouvrière*. Un abonné de l'Allier nous a demandé quels étaient les sept autres abonnés de son département. Un abonné de l'Isère nous écrit :

« Ne pourrait-on faire dans chaque département ce que vous faites dans la Seine? Les abonnés de la *Vie* s'ignorent. Ils gagneraient à se connaître, à se voir, à se réunir. Ceux de l'Isère, du Rhône, de l'Ain, de la Savoie pourraient se réunir à Lyon. Nous sommes déjà plusieurs qui nous connaissons. »

Ce n'est pas à nous à répondre; les intéressés seuls le peuvent selon qu'ils en voient l'utilité. Mais si nous croyons sage de ne pas voir trop beau trop vite, nous n'en sommes pas moins vraiment heureux. Ce nous est une preuve que la *Vie Ouvrière* n'a pas trop mal travaillé tout de même en dix mois d'existence et qu'elle a de beaux jours à vivre, de la belle besogne à accomplir.

Aux abonnés possibles de juillet

Si nous n'avons pas parlé de quelque temps d'envois réguliers des deux numéros du mois à un certain nombre d'adresses, nous ne l'avons pas moins fait. Et ces résultats obtenus en mai et en juin ont été excellents. Ceci pour tenir nos amis au courant et pour les inciter à continuer à nous envoyer des listes d'abonnés possibles.

Nous avertissons chaque abonné possible par une lettre circulaire de l'envoi des deux numéros du mois et nous lui demandons, s'il ne peut ou ne veut s'abonner, de nous retourner le deuxième numéro, celui du 20.

Ce mois-ci, nous prions les camarades à qui nous avons envoyé, et qui ne peuvent s'abonner, de vouloir bien nous retourner non pas seulement le numéro présent, mais encore celui du 5 juillet. Nous sommes obligés de leur faire cette amicale demande. Par suite d'une erreur de calcul, nous avons fixé le tirage du numéro du 5 juillet à 1.100 exemplaires au lieu de 1.200 qui nous étaient nécessaires. C'est donc 100 exemplaires qui nous font défaut.

Nous avons fait l'envoi à 150 abonnés possibles; sur ce

nombre, une centaine vont nous retourner le numéro du 20, il faudrait qu'ils nous retournent en même temps celui du 5.

Ils nous rendront ainsi un véritable service. Ils nous permettront d'envoyer à l'Union des Syndicats du Havre les 30 exemplaires qu'elle nous a demandés en raison de l'article sur l'expulsion de Sommer, et que nous avons été dans l'impossibilité de lui fournir. Ils nous permettront de garder encore un certain nombre de collections.

Pour nous, c'est une chose importante. Pour vous, abonnés possibles, c'est une peine minime. Vous ne refuserez pas de la prendre.

Le numéro 1 est épuisé

Nous sommes bigrement gênés quand un abonné nouveau demande toute la collection. — Avec plaisir, monsieur ou camarade, seulement le n° 1 nous manque.

Or, nous l'avions fait tirer à 5.500 exemplaires dont 5.000 furent envoyés à titre de spécimen. Sur ce nombre, il doit être possible d'en retrouver pas mal, en tout cas assez pour suffire aux demandes. Dans certaines Bourses du Travail, c'est par demi-douzaines qu'on doit les compter dans les armoires ou les casiers de syndicats.

Nous demandons à nos amis de jeter un coup d'œil autour d'eux et de nous envoyer tous les exemplaires qu'ils trouveront du n° 1. Qu'ils ne s'inquiètent pas s'ils sont coupés ou même défraîchis. Nous serons trop heureux et les personnes qui les demandent aussi, pour être exigeants. — P. MONATTE.

Le Gérant: H. LANTZ.



Imprimerie Coopérative Ouvrière, Villeneuve-St-Georges

L'INTERNATIONALE

Documents et Souvenirs (1864-1878)

par JAMES GUILLAUME

TOME I

avec un portrait de CONSTANT MEURON

De 1864 à 1870. Premiers congrès de l'Internationale : Genève, 1866 ; Lausanne, 1867 ; Bruxelles, 1868 ; Bâle, 1869. Premiers congrès de la Ligue de la Paix et de la Liberté : Genève, 1867 ; Berne, 1868. Bakounine et l'Alliance de la Démocratie socialiste. Création de la Fédération romande de l'Internationale et de son organe, *l'Egalité*.

Prix : 4.50. — Prix spécial pour nos abonnés : dans nos bureaux, 3.50 ; franco, 4 »

TOME II

avec un portrait de MICHEL BAKOUNINE

De 1870 à 1872. Scission dans la Fédération romande. La guerre franco-allemande. Bakounine à Lyon. La Commune. Conférence de Londres, septembre 1871. Création de la Fédération jurassienne, novembre 1871. Congrès de la Haye : exclusion de Bakounine et de Guillaume, septembre 1872.

Prix : 6 ». — Prix spécial pour nos abonnés : dans nos bureaux, 4.50 ; franco 5 »

TOME III

avec un portrait de CARLO CAPIERO

De 1872 à 1876. L'Internationale contre le Conseil général : congrès de Saint-Imier. Suppression du Conseil général : congrès de Genève, septembre 1873. Histoire intérieure des fédérations de l'Internationale. Le congrès de Bruxelles, septembre 1874. Dernières années de Bakounine. — Appendice : nouveaux documents sur Bakounine et le congrès de la Haye.

Prix : 5 ». — Prix spécial pour nos abonnés : dans nos bureaux, 3.75 ; franco, 4.25

TOME IV

avec un portrait d'ADHÉMAR SCHWITZGUÉBEL

De 1876 à 1878. Suite de l'histoire intérieure des fédérations de l'Internationale. Mort de Bakounine, juillet 1876. Les derniers congrès de l'Internationale : Berne, 1876 ; Verviers, 1877. Le congrès socialiste universel de Gand, 1877. La prise d'armes de Bénévent. Disparition du *Bulletin* de la Fédération jurassienne, mars 1878.

Prix : 5 ». — Prix spécial pour nos abonnés : dans nos bureaux, 3.75 ; franco, 4.25

L'OUVRAGE COMPLET (les 4 volumes)

Dans nos Bureaux : 15 francs ; franco, 15 fr. 85

Cette œuvre remarquable, la seule publiée jusqu'à ce jour, en France, sur l'Association internationale des Travailleurs, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques de syndicats, de groupes d'études et de militants.

Librairie Marcel RIVIÈRE & C^{ie}, 31, rue Jacob, PARIS (VI^e)

Bibliothèque du Mouvement Prolétarien

(Ancienne Bibliothèque du Mouvement Socialiste)

Chaque volume, 0 fr. 60

- I. *Syndicalisme et Socialisme*, conférence internationale, par V. GRIFFUELHES, B. KRITCHEWSKY, A. LABRIOLA, Hubert LAGARDELLE et Robert MICHELS.
- II. *La Confédération Générale du Travail*, par E. POUGET.
- III. *La Décomposition du Marxisme*, par Georges SOREL, 2^e édition, 1910.
- IV. *L'Action syndicaliste*, par Victor GRIFFUELHES.
- V. *Le Parti socialiste et la Confédération du travail*, discussion par Jules GUESDE, Hubert LAGARDELLE et Edouard VAILLANT.
- VI. *Les nouveaux aspects du Socialisme*, par Ed. BERTH.
- VII. *Les Instituteurs et le Syndicalisme*, par M. T. LAURIN.
- VIII. *La Révolution dreyfusienne*, par G. SOREL.
- IX. *Les Bourses du Travail et la C. G. T.*, par P. DELESALLE.
- X. *Voyage révolutionnaire*, Impressions d'un propagandiste, par V. GRIFFUELHES.
- XI. *Les Objectifs de nos luttes de classes*, par Victor GRIFFUELHES et Louis NIEL, préface de G. SOREL.

E. CICCOTTI

Le Déclin de l'Esclavage antique

Traduit par G. PLATON

1 vol. in-8 broché..... 10 fr.

Georges SOREL

Réflexions sur la violence

Deuxième Édition

1 volume in-16 broché..... 5 fr.

Imp. coopérative ouvrière
26, rue Hermand-Daix



Villeneuve-Saint-Georges
(S.-et-O.)